



USAID
DU PEUPLE AMERICAIN

PROJET CROISSANCE ECONOMIQUE

**APPUI AU PROCESSUS DE RELANCE DU COMITE
INTERPROFESSIONNEL DE LA FILIERE RIZ (CIRIZ)**

RAPPORT FINAL

DATE : 23 mai 2014

Ce rapport est conçu avec l'appui du peuple américain à travers l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID).
Il est rédigé par la Fédération des Périmètres Autogérés du Sénégal pour International Resources Group (IRG).

PROJET CROISSANCE ECONOMIQUE

APPUI AU PROCESSUS DE RELANCE DU COMITE
INTERPROFESSIONNEL DE LA FILIERE RIZ (CIRIZ)

RAPPORT FINAL

Numéro du Contrat : IQC 685-I-00-06-00005-00

DATE : 23 mai 2014

Soumis à IRG par la Fédération des Périmètres Autogérés du Sénégal (FPA)

DISCLAIMER

Le point de vue émis dans cette publication ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'Agence Américaine pour le Développement International ou celui du Gouvernement Américain

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	8
OBJECTIFS DU PROGRAMME D'APPUI.....	9
EVALUATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	9
INDICATEURS DE CIBLAGE.....	11
FEUILLE DE ROUTE POUR L'AG DU CIRIZ	13
QUELQUES INDICATIONS POUR LA TENUE DE L'AG DU CIRIZ.....	14
CONCLUSIONS	15
ANNEXES	16
ANNEXE 1 : STATUT ET REGLEMENT INTERIEUR DU CIRIZ	
ANNEXE 2 : LISTE DES MEMBRES POTENTIELS DES COLLEGES DU CIRIZ, DES ORGANES (AG ET BUREAU) DES COLLEGES ET LISTE DES DELEGUES DES COLLEGES A L'AG DU CIRIZ	
ANNEXE 3 : LE COMITE INTERPROFESSIONNEL INTER-REGIONAL DE LA ZONE SUD.....	
ANNEXE 4 : COMPTES RENDUS DES CINQ REUNIONS DE VALIDATION DE RAPPORTS DU COMITE TECHNIQUE.....	

ACRONYMES

ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rurale
ARN	Association des Riziers du Nord
AFD	Agence Française de Développement
CIFA	Centre Interprofessionnel de Formation des Agriculteurs
CIRIZ	Comité Interprofessionnel de la filière Riz
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CRCR	Cadre Régional de Concertation des Ruraux
CT	Comité Technique
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
FPA	Fédération des Périmètres Autogérés du Sénégal
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
OIA	Organisation Interprofessionnelle Agricole
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PCE	Projet de Croissance Economique
PNAR	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PO	Purchase Order
PTA	Programme de travail Annuel
SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
CV	Chaîne de Valeur
TDR	Termes de Référence
UNACOIS	Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal
USAID	United States Agency for International Development
3PRD	Projet de Promotion de Partenariat Rizicole du Delta

INTRODUCTION

La filière riz au Sénégal fait partie de celles dites stratégiques notamment en raison du niveau de consommation nationale estimé entre 60 et 80 kg/tête/an. Cependant, le niveau de production est de l'ordre de 30 % de la consommation nationale, ce qui implique un recours massifs aux importations pour couvrir besoins nationaux. Ces importations portant essentiellement sur les brisures, sont dans l'ordre de 700 milles tonnes soit plus de 110 milliards de FCFA par an.

Depuis plus de quinze (15) ans, la SAED a promu, dans le delta et la vallée du fleuve Sénégal, le Comité Interprofessionnel de la Filière Riz (CIRIZ). A sa naissance en 1998, le CIRIZ regroupait tous les acteurs de la filière en douze (12) collègues. Des difficultés d'ordre structurel l'ont amené à une certaine léthargie qui a quasiment paralysé l'organisation. Il en a résulté une absence d'interlocuteur représentatif des acteurs de la filière pour discuter/négocier avec l'Etat et les autres partenaires.

L'Etat conscient de la nécessité de revaloriser le métier d'agriculteur, a adopté la LOASP dont le Décret N° 2008.1260 du 12 novembre 2008 fixe les modalités de reconnaissance, d'organisation et de fonctionnement des Organisations Interprofessionnelles Agricoles (OIA). Par ailleurs, l'adoption du Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR) traduit cette volonté de l'Etat qui se fixe l'objectif d'autosuffisance en riz pour 2017. .

C'est pourquoi, la SAED, en collaboration avec le projet des 3PRD financé par l'Agence Française de Développement (AFD) appuie depuis janvier 2012 les acteurs dans une réflexion inclusive qui a permis de réformer les textes juridiques du CIRIZ et d'entreprendre la structuration de l'interprofession pour la rendre plus opérationnelle.

C'est dans ce cadre que, l'USAID/PCE apporte son appui au processus de relance du CIRIZ pour la socialisation des nouveaux textes et la création des conditions d'émergence des différents collègues. Par ailleurs, les concertations à la base permettront de partager avec les différents acteurs les nouveaux développements en cours dans la vallée et dans les autres zones de production (sud, sud-est et centre) où se développe la riziculture pluviale. Ce processus de revitalisation vise à faire du CIRIZ une instance de représentation crédible et une plateforme de services au profit de ses membres.

A cet effet, la fédération des Périmètres Autogérés de la Vallée du fleuve Sénégal (FPA) qui justifie d'une bonne représentativité dans la vallée et d'une grande crédibilité (fonctionnement démocratique des organes, gestion financière transparente) a été identifiée pour porter ce programme d'appui au profit du CIRIZ qui lui a donné mandat au terme d'une concertation organisée en juillet 2013. Ainsi, l'USAID/PCE a consenti de signer un Purchase Order (PO) avec la FPA pour financer les activités prévues.

OBJECTIFS DU PROGRAMME D'APPUI

L'objectif global de l'appui de l'USAID/PCE est de contribuer à la mise en place d'une interprofession capable d'assurer efficacement la gouvernance de la filière Riz et qui soit conforme aux dispositions de la LOASP.

Les objectifs spécifiques ci-après sont visés :

- Information et sensibilisation des acteurs composant les différents collèges du CIRIZ sur les nouvelles missions et la structuration du CIRIZ ;
- Partage d'initiatives locales développées dans la Vallée et dans la zone Sud en matière de construction de services utiles aux différents acteurs;
- Identification et caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ par collège ;
- Réunion constitutive des quatre collèges du CIRIZ.

EVALUATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'appui au processus de relance du CIRIZ a démarré officiellement avec l'atelier de lancement du Comité Technique en date du 20 décembre 2013 dans les locaux de la FPA. Les activités ont été conduites par une équipe d'animation composée des Présidents du CIRIZ et de la FPA, du Vice-Président de la FPA, d'un représentant de la SAED et du facilitateur, sous la supervision du Manager des Réformes de Politiques Agricoles et du Renforcement des Capacités Institutionnelles de l'USAID/Projet Croissance Economique.

Objectif 1 et 2 : Information/sensibilisation et partages d'expériences

L'objectif spécifique relatif à l'information, à la sensibilisation des acteurs à la base sur les nouveaux textes du CIRIZ a été couplé avec le partage des expériences développées dans la filière riz par divers acteurs.

Cette phase du processus a permis de rencontrer les acteurs des zones à fort potentiel et de forte production du riz comme Bakel, Matam, Podor et Dagana ainsi que des zones centre, Sud et Sud-Est du pays. Elle a été appréciée à sa juste valeur par les acteurs à la base qui ont affirmé avoir une meilleure connaissance du CIRIZ et des enjeux du moment. Ces derniers ont réaffirmé leur engagement à œuvrer pour une renaissance du CIRIZ rénové qui devra prendre en charge les destinées de la filière riz, en tant qu'interface entre les acteurs de la filière et interlocuteur de toutes les autres parties prenantes.

Dans ce cadre également, différents développements dans la filière riz ont été partagés et des posters distribués parmi lesquels l'on peut citer : i) l'achat groupé d'intrants initié par la FPA avec l'appui du projet « Baye Doundé », ii) les expériences développées par l'USAID/PCE en rapport avec ses

partenaires : vulgarisation de variétés aromatiques, formation sur les bonnes pratiques ou chemin du bon riz, , modèles de financement intégré de la chaîne de valeur, , normes de qualité du riz paddy, , technique de stockage etc. L'étape d'information et de sensibilisation dans la zone Sud a été très bien appréciée par les acteurs des zones Centre, Sud et Sud-Est. Elle a permis de développer et de réveiller à leur niveau un sentiment d'appartenance à la même famille qu'est le CIRIZ dont le mandat est de bien représenter les acteurs de la filière et de défendre leurs intérêts. .

Objectif 3 : Identification et caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ

L'identification et la caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ ont été réalisées avec des relais choisis au sein des organisations de producteurs qui ont bénéficié d'une séance de mise à niveau sur les outils et les textes du CIRIZ.

Cet exercice a permis de revisiter le terrain pour identifier tous les membres potentiels des différents collèges et d'établir la liste des organisations devant être convoquées aux réunions constitutives desdits collèges à partir des données collectées par les relais et complétées sur la base du vécu et de l'expérience des membres du CT.

Objectif 4 : Constitution des quatre collèges du CIRIZ.

Avant l'organisation des réunions constitutives des collèges, il a fallu, conformément à la réglementation, organiser une AG extraordinaire du CIRIZ le 25 février 2014 au CIFA consacrée à la validation des nouveaux textes du CIRIZ qui ont fait l'objet de partage et de validation par tous les acteurs à la base. Ceci a permis de légitimer la tenue desdites réunions constitutives.

S'agissant des réunions de constitution des collèges, le niveau de participation a été variable selon les catégories d'acteurs : fournisseurs et prestataires de services, commerçants, producteurs, transformateurs. Les producteurs, dont la mise sur pied du collège a nécessité plus de séances d'informations, de conciliabules, de tractations et de négociations, ont pu arriver à un consensus pour une répartition des représentations entre les différentes délégations. Quant aux transformateurs, l'acceptation de la cohabitation avec les transformateurs artisanaux (décortiqueurs de riz) par l'Association des Riziers du Nord (ARN) qui regroupe les transformateurs industriels a été un point positif avec un engagement de leur part à les appuyer dans la recherche de qualité.

Concernant les fournisseurs et prestataires de services, c'est le collège le plus hétérogène et cette cohabitation leur permettra de mieux se connaître et de développer des stratégies communes pour renforcer la dynamique de partage et de consensus en leur sein.

S'agissant des commerçants, seuls ceux de St-Louis se sont manifestés pour le moment. Toutefois, cela est déjà un plus par rapport à la situation antérieure qui avait abouti à un manque de confiance vis-à-vis des autres acteurs. C'est au niveau de ce collège qu'il va falloir déployer beaucoup plus d'efforts pour tirer les autres franges comme les importateurs et les grossistes de Dakar.

Au cours des réunions constitutives des quatre collèges, tous les projets de règlements intérieurs ont fait l'objet de partage et de validation. Chaque collège a procédé à l'élection des membres de ses organes (AG et bureau) ainsi que des délégués à l'AG du CIRIZ prévue dans la semaine du 7 au 12 juillet 2014.

Enfin, la dynamique en cours dans le Delta et la vallée du fleuve Sénégal a permis de susciter une nouvelle initiative d'interprofession interrégionale regroupant les acteurs des zones Centre, Sud et Sud-Est. Cette entité pourra rejoindre le CIRIZ en intégrant le collège des producteurs avec un quota de 10 délégués membres de l'AG du collège des producteurs et en élisant ses 3 délégués à l'AG du CIRIZ.

La FPA, appuyée par la SAED à travers la DAP et les quatre Délégations, a abattu un travail considérable pour la mobilisation des acteurs à la base, la diffusion des textes du CIRIZ et leur conscientisation pour une adhésion à ce programme de relance du CIRIZ. Ainsi, la démarche adoptée et les leçons tirées durant tout le processus devraient être capitalisées par la FPA et partagées au sein de son Conseil d'Administration et avec ses membres pour en tirer un meilleur profit.

Une mention spéciale a été accordée à l'équipe actuelle du CIRIZ qui a pu garder l'héritage de l'interprofession malgré toutes les difficultés vécues et a pu décrocher cet appui auprès de l'USAID/PCE avant de le confier à la FPA pour le portage.

D'autres partenaires comme entre autres la DAPSA, l'ISRA, les DRDR de St-Louis, Kolda, Sédhiou et Tambacounda, la SODAGRI, les CRCR de Kolda, Ziguinchor, Kaolack et Fatick, des ONG, un élu du peuple issu de Sédhiou, etc. ont rehaussé de leur présence certaines rencontres et ont été d'un très grand apport dans la réussite des ateliers organisés à cet effet.

En termes de rapportage, le facilitateur a eu à élaborer au total 39 documents, ainsi que leurs présentations Power Point, constitués de :

- 4 livrables du programme d'appui ;
- 2 rapports d'activités sur l'identification/caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ et la synthèse des comptes rendus des réunions constitutives des 4 collèges ;
- 5 comptes rendus de réunions de validation de rapports du CT ;
- 11 comptes rendus d'ateliers d'information et de sensibilisation des acteurs sur les textes du CIRIZ et de partage des expériences développées dans la filière riz ;
- 4 comptes rendus des réunions constitutives des 4 collèges ;
- 8 TDR pour les différentes activités ;
- 5 questionnaires de caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ et
- 39 présentations Power Point des activités déroulées.

INDICATEURS DE CIBLAGE

Au cours des ateliers d'informations et de sensibilisation des acteurs à la base et de partage des expériences développées dans la filière riz, il a été noté un niveau de participation de 80 % des acteurs cibles, compte non tenu de l'équipe d'animation et de l'USAID/PCE. Ce niveau de participation est assez appréciable si l'on tient compte des délais assez courts entre ateliers et de la période liée à la commercialisation du riz, au remboursement du crédit et à la préparation de la Contre Saison froide de tomate. Dans ce cadre, la participation des femmes a été globalement de 10 % mais au niveau des producteurs, elle est de 11 %.

Dans la phase d'identification et de caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ, 12 relais ont pu faire le travail dans les quatre délégations et ont enquêté près de 260 organisations même s'ils ne se sont pas limité seulement aux faitières. Ils ont dû inclure un grand nombre de membres d'organisations faitières nécessitant des correctifs pour un meilleur ciblage des potentiels invités aux réunions constitutives des collèges.

Quant aux quatre réunions constitutives des collèges, la participation a été plus importante pour les collèges les mieux structurés comme ceux des transformateurs 62 % et des producteurs 89 % par rapport aux autres collèges fournisseurs/Prestataires de services 46 % et commerçants 36 %. L'assemblée générale du collège des producteurs a été la plus remarquable du fait de l'organisation préalable de rencontres d'informations dans chaque délégation avec une anticipation sur la désignation des délégués par zone (sous-collège) et par organisation.

Le processus a été aussi marqué par la démarche d'extension du CIRIZ aux autres zones de production du riz du pays à travers la promotion d'une interprofession interrégionale regroupant les acteurs des zones Centre, Sud et Sud-Est. A cet effet, un comité technique a été mis en place et doté d'un plan d'actions dont la mise en œuvre sera appuyée par les différents partenaires intervenant dans ces zones.

FEUILLE DE ROUTE POUR L'AG DU CIRIZ

Au terme du processus de mise en place des quatre collèges, une feuille de route a été dégagée par le CT lors de la réunion de validation du livrable 3 intitulé « rapport d'activités sur l'identification et la caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ et les réunions constitutives des quatre collèges du CIRIZ », tenue le 9 mai 2014 au CIFA.

Aussi, la réunion du CT de validation du livrable 4, relatif au rapport final du programme d'appui au processus de relance du CIRIZ du **23 mai 2014** a été élargie aux présidents des quatre collèges élus au cours de ces réunions constitutives. Ces présidents de collège ont fait le point sur le processus de partage avec leurs membres des conclusions de ces réunions et sur la collecte des droits d'adhésions de ces derniers au CIRIZ.

Le 27 mai 2014, l'USAID/PCE organise à l'Hôtel Radisson à Dakar, le lancement d'une foire commerciale itinérante sur le riz local. En tant qu'interprofession du riz, une opportunité sera offerte au CIRIZ pour animer un panel sur la dynamique en cours. Ce cadre permettra au CIRIZ d'avoir une meilleure visibilité et de faire le plaidoyer sur la nécessité pour les importateurs et grossistes de Dakar et des autres régions d'intégrer le processus afin d'unifier tous les acteurs intervenant dans la filière riz.

A cet effet, l'USAID/PCE adressera des invitations aux responsables nationaux de l'UNACOIS, des importateurs, des partenaires comme VITAL, CNT, Naxary Deret, la SAED, le Président du CIRIZ, le Président du Collège des Commerçants, etc.

Une autre réunion est fixée entre le **29 et le 31 mai** pour préparer l'AG du CIRIZ. Ainsi le Président du CIRIZ et la SAED se retrouveront pour préparer les différents rapports d'activités (morale et financier) à présenter à l'AG.

L'Assemblée Générale du CIRIZ est prévue durant la semaine du **7 au 12 juillet 2014**.

QUELQUES INDICATIONS POUR LA TENUE DE L'AG DU CIRIZ

- La participation de tout un chacun à l'AG du CIRIZ devrait se faire avec un bon état d'esprit, constructif et animé d'une volonté à œuvrer pour la réussite du CIRIZ ;
- Le CIRIZ ne sera en fin de compte qu'à l'image de ce que chaque membre veut que ce soit ;
- Chaque participant devrait pouvoir comprendre le contexte favorable dans lequel la filière riz se trouve pour pouvoir, tous ensemble, saisir cette chance pour faire du CIRIZ un outil capable de prendre en main les destinées de cette filière et d'être un interlocuteur valable vis-à-vis de l'Etat pour enfin assurer un développement durable et harmonieux de la filière ;
- Tous les acteurs devraient être conscients que l'interprofession, ce n'est pas l'affaire d'un seul collègue, il n'y a pas une prépondérance d'un collègue par rapport à un autre mais c'est la conjugaison de tous les efforts, la recherche permanente de compromis permettant d'être très performant et assez compétitif au niveau du marché ;
- Un CIRIZ fort sous-entend des collègues forts, bien structurés et soucieux de tirer tous les membres potentiels vers cet idéal que tout un chacun devrait appréhender ;
- Au sein du CIRIZ doit régner un esprit de corps, de consensus et de solidarité pour pouvoir tirer tous vers l'excellence ;
- Le crédo du CIRIZ devrait être qu'est-ce que je peux apporter au CIRIZ avant de se demander ce que le CIRIZ peut apporter à tout un chacun.

CONCLUSIONS

Le programme d'appui au processus de relance du CIRIZ déroulé sur 5 mois depuis le lancement intervenu le 20 décembre 2013 jusqu'à la validation du dernier livrable le 23 mai 2014 a marqué une étape importante dans l'existence du CIRIZ. Il a permis de faire ressortir qu'en matière de développement et pour les mêmes cibles, il est possible que deux ou plusieurs structures comme la SAED, à travers le projet 3PRD et l'USAID/PCE travaillent en parfaite synergie pour aboutir à des résultats aussi appréciables. Cette forme de collaboration est à saluer pour avoir permis d'atteindre les objectifs visés pour la relance du CIRIZ avec une utilisation rationnelle et intelligente des ressources destinées à une même cible. Ainsi à partir des projets de textes (Statut et Règlement Intérieur) préparés avec l'appui de la SAED, l'USAID/PCE a continué le processus de partage et de validation avec une implication de tous les acteurs à la base jusqu'à la mise en place des quatre collèges du CIRIZ, la mise en place des organes et la désignation des délégués devant les représenter à l'AG du CIRIZ.

Cette AG sera d'ailleurs prise en charge par la SAED, à travers le projet 3PRD. Elle va continuer à appuyer le processus par la mise en place et la prise en charge d'un secrétariat exécutif chargé d'accompagner et de consolider de manière durable les acquis du programme d'appui de l'USAID/PCE.

Dans ce cadre, il faut louer également l'apport de l'USAID/PCE qui a permis de rattaché à la locomotive du CIRIZ le wagon des acteurs des zones Centre, Sud et Sud-Est. Ceci rentre dans sa logique et sa stratégie d'intervention pour avoir permis d'asseoir dans cette zone une bonne base de développement de la variété riz NERICA adapté aux terres de plateau et la mise en place du Réseau des Producteurs de Semences de NERICA (REPROSENER).

Enfin l'honneur revient à l'équipe actuelle du CIRIZ, notamment son Président, qui a su garder intacte l'héritage de l'interprofession avant de solliciter l'appui de l'USAID/PCE qui y a répondu favorablement.

ANNEXES

ANNEXE 1 : STATUT ET REGLEMENT INTERIEUR DU CIRIZ

A1.1. Statuts du CIRIZ validés (Avril 2014)

TITRE I : DENOMINATION – SIEGE – DUREE

Article 1:

CREATION-DENOMINATION

En référence à la Loi d'Orientation Agro-sylvo-Pastorale du 04 Juin 2004 et son décret d'application n° 2008.1260 portant reconnaissance, organisation et fonctionnement des Organisations Interprofessionnelles Agricoles, Il est créée entre les organisations professionnelles représentatives de la production agricole rizicole, de la transformation et de l'usinage du riz, des fournisseurs d'intrants, équipements, d'autres prestataires de services aux agriculteurs et enfin de la commercialisation et distribution du riz une association apolitique non confessionnelle à but non lucratif régie par la loi n° 66-70 du 13 juillet 1996 portant deuxième partie du code des obligations civiles et commerciales dénommée Comité Interprofessionnel de la filière Riz sénégalais « CIRIZ ».

Article 2:

SIEGE SOCIAL ET DUREE

Le siège social du CIRIZ est sis à Ndiaye dans les locaux du CIFA mais pourra être transféré en tout autre lieu sur décision de l'Assemblée Générale.

Le CIRIZ s'autorise à ouvrir des représentations dans les différentes régions et départements de sa zone d'intervention qui correspond à la vallée du fleuve Sénégal et aux autres zones productrices de riz.

La durée de vie du CIRIZ est illimitée.

TITRE II–BUT– OBJECTIFS – OBJET-MOYENS D'ACTION

Article 3:

BUT

Le CIRIZ est créé pour permettre un pilotage concerté de la filière riz par les différentes organisations professionnelles et/ou opérateurs économiques impliqués, de manière directe ou indirecte, en vue de promouvoir et sécuriser la production, la transformation et la commercialisation du riz produit au Sénégal

Article 4:

OBJECTIFS

A ce titre, le CIRIZ œuvrera pour :

- Organiser et coordonner les relations internes de la filière pour une meilleure planification des campagnes de production/transformation et commercialisation et par la définition, mise en œuvre et contrôle de normes et modalités devant régir les relations commerciales entre les métiers de la filière;
- Améliorer par des actions collectives les performances de la filière et la maîtrise du marché (compétitivité, parts de marchés, politique de qualité, communication etc.) ;
- Représenter les intérêts des professionnels de la filière dans les négociations avec les pouvoirs publics, les institutions financières, les Partenaires Techniques et Financiers et avec les instances internationales (plaidoyer, lobbying).

Article 5:

OBJETS

Plus spécifiquement les actions que mènera le CIRIZ pourront consister à :

- Mener entre ses membres les négociations de prix de référence ou de prix maxima ou minima tant pour l'achat du paddy selon ses caractéristiques, le décorticage et usinage du riz, les prestations de service de labour, de récolte et d'autres opérations culturelles etc.
- Favoriser les démarches contractuelles entre les membres et s'assurer du respect des engagements pris par chaque partenaire sous contrat;
- Améliorer le fonctionnement et la maîtrise du marché : organisation et harmonisation des pratiques et des relations professionnelles, mise en relation des intervenants;
- Participer avec les autres institutions concernées, particulièrement les institutions d'appui et les institutions financières, à une bonne programmation des campagnes de production et de commercialisation du paddy et du riz blanc ;
- Appuyer la définition et la mise en place de procédures garantissant une amélioration de la qualité du riz sénégalais et sa conformité avec les attentes des consommateurs finaux : disciplines professionnelles sur la qualité, mise en place de procédures de contrôle qualité et de traçabilité, orientation de la production et de l'usinage vers les types de riz recherchés par les consommateurs, conseil sur la présentation des produits ; appellation, label et certification..;
- Promouvoir la renommée du riz de la vallée en assurant un leadership des campagnes collectives de promotion ou marketing du riz sénégalais ; A ce titre le CIRIZ pourra définir et mettre en œuvre ses propres labels de qualité sur le riz.
- Promouvoir, accompagner voire mettre en œuvre toute action visant à renforcer les capacités de ses membres.
- Assurer à ses membres et autres interlocuteurs la connaissance de la filière riz : offre et demande en riz, annuaire des principaux responsables et opérateurs de la filière riz, connaissance des surfaces cultivées... et participer à la production et traitement de statistique et données économiques sur le riz sénégalais.

- Participer à la définition des programmes de recherche et d'expérimentation avec les institutions dont c'est la compétence, accompagner participer via ses membres à leur mise en œuvre.
- Assurer la diffusion de toute information technique et économique sur le riz auprès de ses membres et favoriser la diffusion de l'innovation.
- Réaliser, participer à ou faire réaliser des études relatives aux problèmes technico-socio-économiques intéressant la filière rizicole
- Représenter et défendre la filière riz et ses membres auprès des Institutions Publiques lors de la définition des politiques sectorielles, des réflexions sur les schémas d'aménagement des terres rizicoles, de la fixation de taxes à prélever sur une activité rizicole ou de l'octroi d'éventuelles subventions
- Représenter et défendre la filière riz et ses membres auprès des divers bailleurs de fonds et institutions financières pour promouvoir les projets d'aménagement structurant, d'aménagement rizicole, d'amélioration des infrastructures et des équipements des professionnels de la filière et de renforcement de capacité.
- Promouvoir la durabilité de la production rizicole en participant à la protection de l'environnement par la limitation de l'usage de produits phytosanitaires et autres mesures.

Article 6:

MOYENS D' ACTIONS

L'Interprofession met en œuvre tous les moyens d'actions lui permettant d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée notamment :

- les actions d'information et de formation auprès de ses membres ;
- les propositions de normes et de règles professionnelles qu'elle définit ;
- les propositions d'accord qu'elle formule pour faciliter les relations interprofessionnelles entre ses membres ;
- les avis et consultations qu'elle donne ou qu'elle sollicite ;
- les actions de représentation des intérêts des professions de la filière rizicole auprès des pouvoirs publics, des partenaires techniques et financiers et des tiers ;
- les réunions, conférences, colloques, journées rizicoles, foires ou toute manifestation qu'elle organise ou auxquels elle participe, ainsi que toute action de publicité ;
- les travaux collectifs qu'elle provoque, oriente ou encourage ;
- les commissions techniques qu'elle met en place ;
- et, d'une manière générale, toute activité se rattachant directement ou indirectement à son objet, en permettant sa réalisation.

L'interprofession mettra en œuvre les conditions d'un contrôle sérieux de la bonne application par les différentes catégories professionnelles de la filière des accords votés par l'interprofession.

TITRE III : LES MEMBRES– MODE D’ADHESION– QUALITE

Article 7:

DU STATUT DE MEMBRE DU CIRIZ

Toute organisation professionnelle représentative de la production, de la transformation, de la commercialisation, du secteur des approvisionnements ou de la prestation de services agricoles peut adhérer au CIRIZ et intégrer le collège tel que défini en article 12 correspondant à son activité principale.

L’adhésion individuelle n’est pas autorisée sauf dans le cas de sociétés d’importance ayant une activité dans la filière riz. Celles-ci pourront être autorisées à adhérer à titre individuel dans le CIRIZ, après accord de l’Assemblée Générale.

Les organisations interprofessionnelles agricoles régionales peuvent se constituer en comités interprofessionnels régionaux, adhérer au CIRIZ et être représentés en son sein. Les conditions de reconnaissance et les modalités de fonctionnement des organisations interprofessionnelles agricoles, à l’échelon national et régional, sont fixées par voie réglementaire.

L’adhésion au CIRIZ est volontaire.

Article 8:

ADHESION

Les volontaires à l’adhésion doivent adresser une demande d’adhésion au Président du CIRIZ sous la forme d’un dossier, contenant une liste de documents définie par le Règlement Intérieur.

Toute décision de refus à une demande d’adhésion devra être justifiée par écrit au demandeur dans un délai de 3 mois.

Une société d’importance, potentiel adhérent à titre individuel et menant des activités correspondant à plusieurs collèges devra choisir à adhérer à titre individuel uniquement dans le collège de son activité qu’il considère comme principale.

Il sera parallèlement autorisé à être membre d’Organisation Professionnelle adhérent dans les autres collèges.

Selon l’évolution et l’importance de ses activités dans la filière rizicole, un membre à titre individuel pourra demander un changement de son collège d’affectation. Ce changement devra être validé par l’Assemblée Générale.

Le montant des droits d’adhésion sera décidé pour chaque type d’adhérent par

l'assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration du CIRIZ.

Article 9:

LES OBLIGATIONS DES MEMBRES

Chaque membre de l'Interprofession est tenu de respecter les statuts, le règlement Intérieur, ainsi que tous accords et décisions pris par l'Assemblée Générale.

Il devra s'acquitter sans retard des droits de cotisations diverses et de toutes autres contributions exigibles.

Les organisations Professionnelles membres sont tenues d'expliquer et de faire appliquer par leurs membres les accords et décisions du CIRIZ les concernant.

Article 10

DROIT DES MEMBRES

Tout membre à jour de ses cotisations est éligible et électeur dans son collège d'affiliation et est en droit de représenter son collège dans les organes du CIRIZ.

Tout membre à jour de ses cotisations a droit de faire appel aux services de l'interprofession pour toute opération entrant dans l'objet de celle-ci.

Article 11

PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE

La qualité de membre peut se perdre selon les conditions prévues dans le règlement intérieur

- Par démission en adressant un courrier au Président du CIRIZ justifiant les raisons de la démission. Le démissionnaire devra s'acquitter de ses cotisations de l'année courante, avant que sa démission ne prenne effet ;
- Par exclusion définitive qui ne pourra être décidée que par le Conseil d'Administration et qui devra être entérinée par l'Assemblée Générale suivante. L'exclusion devra être justifiée par courrier au membre exclus ;
- Par dissolution, faillite ou disparition de l'organisation membre ;
- Par abandon de toutes ses activités en relation avec la filière rizicole.

La perte de la qualité de membre entraîne la perte de tout droit vis-à-vis de l'organisation.

TITRE IV : ORGANISATION DU CIRIZ PAR COLLEGE ET FONCTIONNEMENT INTERNE DES COLLEGES

Article 12:

LES DIFFERENTS COLLEGES

Le CIRIZ est composé de 4 collèges :

1. Le collège des producteurs, composé de représentants des organisations

professionnelles des producteurs tant familiaux, privés ou agro entrepreneurs et prenant en compte l'ensemble des zones de production d'une manière plus ou moins représentative de leur importance.

2. Le collège des transformateurs et industriels, composé des organisations professionnelles des riziers industriels, des artisans décortiqueurs et des entreprises d'importance ayant adhéré à titre individuel d'une manière représentative de leur importance économique et de leur répartition géographique.
 3. Le collège des commerçants et distributeurs de riz, composé de l'ensemble des opérateurs impliqués dans le commerce de gros du riz au Sénégal.
 4. Le collège du secteur para agricole, constitué de représentants des fournisseurs d'intrants et équipements et des prestataires de services à la filière riz.
- Les membres du CIRIZ sont répartis dans les collèges selon leur activité principale ou celle qu'ils ont considéré comme principale dans leur dossier d'adhésion.

Le Secrétaire Général du CIRIZ est tenu de tenir la liste des membres du CIRIZ et la liste des membres de chaque collège qui sera transmise au Président en exercice du collège.

Article 13:

ROLE DES COLLEGES,

Les collèges n'ont pas d'existence légale mais sont un moyen pour le CIRIZ de mener des discussions et réflexions entre membres ayant des intérêts communs à défendre au sein de la filière riz.

Chaque collège est tenu de donner au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale du CIRIZ, l'avis des professions qu'il représente aux divers points en cours de décision au sein de l'Interprofession.

Les collèges sont chargés de la collecte des cotisations annuelles de leurs membres pour les reverser au Trésorier du CIRIZ. Selon décisions de l'Assemblée Générale, une partie des cotisations pourra être reversée au collège pour assurer ses frais.

Article 14:

ORGANISATION INTERNE DU FONCTIONNEMENT D'UN COLLEGE

Chaque collège devra déterminer un mode de désignation interne représentatif de la diversité du collège pour (i) désigner un Président du Collège, (ii) décider de ses représentants au sein des organes du CIRIZ et (iii) délibérer sur des sujets qui demandent une prise de décision ou un avis du collège concerné

Le mode de désignation interne au sein du collège devra être validé par l'Assemblée Générale du CIRIZ.

TITRE V : DISPOSITIONS FINANCIERES /RESSOURCES/ FINANCES

Article 15

RESSOURCES ET BIENS DE L'INTERPROFESSION

Les ressources de l'Interprofession se composent :

- des droits d'adhésion et des cotisations de ses membres;
- d'éventuels prélèvements sur un quelconque point de l'activité rizicole décidé aux $\frac{3}{4}$ des votes de l'Assemblée Générale du CIRIZ.
- des recettes diverses d'Activités Génératrice de Revenus mises en œuvre par le CIRIZ au profit de ses membres;
- des fonds de mise en œuvre de projets de Partenaires Techniques et Financiers concernant la filière rizicole dans sa globalité ;
- de subventions ;
- et d'une manière générale, des dons, legs et de toutes autres ressources non contraires aux lois et règlements en vigueur.

Les biens de l'Interprofession peuvent être de plusieurs natures (meubles, immeubles et biens immatériels) sous les seules restrictions apportées par les dispositions légales en vigueur.

TITRE VI : ORGANES ET FONCTIONNEMENT DE L'INTERPROFESSION

Article 16: **LES ORGANES DE L'INTERPROFESSION**

Les organes de l'interprofession sont :

- L'Assemblée Générale
- Le Conseil d'Administration
- Le bureau du Conseil d'Administration

A – L'ASSEMBLEE GENERALE

Article 17:

COMPOSITION

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de l'Interprofession. Elle est composée de quatre vingt (80) délégués répartis comme suit :

Collège des Producteurs	: 35délégués
Collège des Transformateurs et industriels	: 17délégués
Collège des Commerçants et Distributeurs	: 17délégués

Collège des fournisseurs et prestataires de service : 11délégués

La désignation des représentants de chaque collège à l'assemblée Générale est du seul ressort des collèges du moment qu'elle y respecte une représentativité équitable et acceptée.

L'Assemblée Générale se réunit selon la nature des délibérations qui lui sont soumises, en Assemblée Générale Ordinaire ou en Assemblée Générale Extraordinaire.

Lors des Assemblées Générales, les partenaires pourront être invités au titre d'observateur.

Article 18:

COMPETENCES OU ATTRIBUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale est compétente pour :

- constater la validité des mandats de représentation des délégués au moment de leur désignation,
- élire les membres du Conseil d'Administration
- approuver la proposition du CA sur l'organisme chargé du contrôle des comptes.

- élire le Bureau présenté par le conseil d'administration,
- approuver le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier de l'exercice écoulé,

- approuver le programme d'activité et le budget de l'exercice futur,
- approuver toute proposition de normes, procédures, contrats types et autres réglementations qui devront s'appliquer à tout ou partie des membres de l'interprofession et pouvant faire l'objet de demande d'extension à toute la filière rizicole,
- statuer sur toute autre question qui lui sera soumise par le Conseil d'Administration,
- prononcer la radiation ou constater la régularité du retrait d'un délégué,
- prononcer l'admission des membres de l'interprofession,
- adopter ou modifier les statuts et règlement intérieur,
- transférer le siège de l'Interprofession,

- autoriser le Conseil d'Administration à contracter un emprunt, à acquérir un bien de toute nature ou à l'aliéner.
- Autoriser le Conseil d'Administration à l'ouverture de tout poste de personnel en contrat salarié.
- Autoriser l'ouverture de partenariats avec d'autres Interprofessions ou l'adhésion à d'autres organisations professionnelles tant au niveau national

qu'international

- Trancher sur les mesures disciplinaires proposées par le Conseil d'Administration vis-à-vis des membres
- Procéder à la dissolution de l'Interprofession, ou de manière générale, régler toute question de nature à compromettre l'existence de l'Interprofession,

Article 19:

SESSIONS DES ASSEMBLEES

19.1. L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit deux fois par an, sur convocation du Président du Conseil d'Administration :

- dans les trois (3) premiers mois de l'année civile pour ;
 - Approuver le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier de l'année écoulée,
 - Approuver le programme d'activité et le budget de l'année débutant,
 - Procéder lorsque de nécessaire au renouvellement des organes,
 - Faire le bilan de la campagne de production, transformation et commercialisation de l'hivernage passé,
 - Discuter et valider entre ses différents collègues la programmation des campagnes suivantes de Contre Saison chaude et de l'hivernage,
 - Aborder tout point mis à l'ordre du jour par le Conseil d'Administration.

- Durant les mois de juin et juillet pour ;
 - Faire le bilan de la campagne de production, de transformation et de commercialisation de la Contre Saison Chaude passée,
 - Discuter entre ses différents collègues la mise en œuvre de la programmation de la campagne d'hivernage,
 - Aborder tout point mis à l'ordre du jour par le Conseil d'Administration.

19.2. L'Assemblée Générale Extraordinaire se réunit chaque fois que cela est nécessaire sur convocation du Président du Conseil d'Administration, ou à l'initiative des deux tiers (2 /3) au moins des membres du Conseil d'Administration, ou à celle du Commissaire aux comptes s'il estime que l'équilibre financier de l'Interprofession peut être compromis. Les Assemblées Générales extraordinaires sont convoquées sur un ordre du jour limité à la cause justifiant la convocation.

19.3 Les décisions visant des accords professionnels, les modifications de statut et de règlement intérieur et le sort de l'Interprofession ne peuvent être décidées qu'en assemblée Générale extraordinaire convoquée à cet effet dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

Article 20:

ORGANISATION DES CONVOCATIONS, DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Les points concernant les convocations, les délibérations et les décisions de l'assemblée Générale seront précisés dans le Règlement Intérieur du CIRIZ.

Toutefois les décisions telles que l'adoption de normes, règles, contrats types, prix minimum et autres devant s'appliquer de manière collective à l'ensemble des acteurs de la filière riz devront faire l'objet d'un vote à la majorité des $\frac{3}{4}$ des délégués de l'Assemblée Générale.

B – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 21:

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de 16 membres désignés par et au sein de l'Assemblée Générale des Délégués pour une durée de trois ans renouvelable au maximum deux(2) fois, sachant qu'à chaque renouvellement au moins 1/3 du Conseil d'administration doit être remplacé.

La désignation des membres du Conseil d'Administration devra respecter la composition suivante :

- **06**délégués du collège des producteurs ;
- **04**délégués du collège des transformateurs ;
- **04**délégués du collège des commerçants;
- **02** délégués des fournisseurs d'intrants, équipements et autres prestataires de services.

Les membres du Conseil d'Administration doivent jouir de leurs droits civiques.

En cas de recrutement, le salarié jouant le rôle de Gestionnaire ou Secrétaire Exécutif ou Directeur Exécutif de l'Interprofession participera aux réunions du Conseil d'Administration mais sans droit de participation aux votes.

Article 22:

ATTRIBUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

19.1. Le Conseil d'Administration est l'organe compétent entre deux AG ordinaires. Il est chargé d'assurer la gestion, la direction et l'administration de l'Interprofession. Il dispose des pouvoirs nécessaires à cet effet, sans autre limitation que celles résultant de la loi et des présents statuts.

19.2. Le Conseil d'Administration a notamment les pouvoirs suivants :

- il propose les membres du bureau en son sein à l'Assemblée Générale ;
- il propose l'organisme chargé du contrôle des comptes à l'Assemblée Générale ;
- il valide les divers dossiers, les inventaires, le rapport financier, le rapport moral, le rapport d'activité et les comptes de l'exercice ainsi que le budget et le programme d'activité qui doivent être présentés à l'Assemblée Générale conformément à l'article 15 ci-dessus ;
- Il donne son avis sur toute proposition d'accord qui devra être porté au débat et vote de l'Assemblée Générale ;
- Il valide l'ordre du jour de chaque Assemblée Générale ;
- il exécute les décisions de l'Assemblée Générale et en est responsable devant elle ;
- il désigne les Commissions techniques, en raison de leurs compétences ou de leur expérience particulière en matière de riziculture et d'économie, parmi les membres actifs. Les attributions de ces commissions techniques sont consultatives et coordonnées par le Président du Conseil d'Administration qui peut décider de faire participer à leurs travaux, sur des questions précises, des personnes étrangères à l'Interprofession et à ses collègues. Ces Commissions pourront, le cas échéant, et dans la limite de leurs compétences techniques, représenter si nécessaire le Conseil d'Administration auprès des autorités administratives concernées.
- Il procède au recrutement de tout personnel salarié sur autorisation de l'Assemblée Générale ;
- il représente l'Interprofession vis-à-vis de l'Etat, des personnes morales de droit public, des organismes privés ou des tiers ;
- il représente l'Interprofession en justice tant en demande qu'en défense ;

Article 23:

REGULARITE DES REUNIONS ET DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du CIRIZ se réunit de façon ordinaire tous les trois mois et de façon extraordinaire à la demande de son Président.

Les règles concernant les convocations, les délibérations et les décisions du Conseil d'Administration seront précisées dans le Règlement Intérieur du CIRIZ.

C – LE BUREAU DU CIRIZ

Article 24:

RÔLE DU BUREAU DU CIRIZ

La gestion courante de l'Interprofession est assurée par le Bureau du CIRIZ.

Article 25:**COMPOSITION DU BUREAU DU CIRIZ**

Le Bureau est élu par l'AG parmi les membres du CA sur proposition du Conseil d'Administration du CIRIZ et est composé de 6 membres :

- Le Président ;
- Le Vice-président ;
- Le Secrétaire Général ;
- Le Secrétaire Général Adjoint
- Le Trésorier.
- Le Trésorier adjoint

Le Poste de Président est attribué à un Producteur et les autres postes à savoir Vice-présidence, Secrétariat Général et Trésorier sont attribués aux autres collègues.

Chaque collègue doit être représenté par au moins une personne dans le bureau.

Les membres du bureau sont élus pour un mandat de trois ans renouvelable une (1) seule fois.

Article 26:**REGULARITE DES REUNIONS ET DELIBERATION DU BUREAU**

Le Bureau du CIRIZ se réunit de façon ordinaire mensuellement et de façon extraordinaire à la demande de son président.

Les règles concernant les convocations, les délibérations et les décisions du Bureau seront données dans le Règlement Intérieur du CIRIZ.

Article 27:**LES ATTRIBUTIONS DES MEMBRES DU BUREAU DU CA****27.1. Le Président**

Le Président agit au nom du Conseil d'Administration, pour assurer l'application des décisions de celui-ci et la régularité du fonctionnement de l'Interprofession.

Il a notamment pouvoir de :

- représenter l'Interprofession dont il est le représentant légal, en toutes circonstances, auprès des tiers et en particulier auprès des pouvoirs publics, des partenaires techniques et financiers et des organisations professionnelles nationales ou internationales ;
- convoquer et présider les réunions du Bureau, du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales dont il assure le bon fonctionnement ;
- ordonner les dépenses ;
- cosigner avec le trésorier les chèques de tout compte bancaire au nom de

l'Interprofession ;

- après accord du conseil d'administration, ester en justice, tant en demande qu'en défense, au nom de l'Interprofession et à prendre toute mesure pour la sauvegarde des intérêts de l'Interprofession.

En cas d'empêchement permanent ou d'incapacité du président de plus de six mois, le C.A organise de nouvelles élections.

Le Président en exercice de l'Interprofession ne doit pas tenir cumulativement les fonctions de Président dans son collège.

27.2. Vice-président

Le Vice-président seconde le Président dans ses tâches et le remplace en cas de vacance ou d'empêchement temporaire ou permanent. En cas d'empêchement permanent, ou d'incapacité du Président et du Vice-président, le Conseil d'Administration organise de nouvelles élections.

27.3. Le Trésorier

Le Trésorier assure la préparation du budget de l'Interprofession à présenter au Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale.

Il tient ou supervise une comptabilité des recettes et des dépenses selon les règles comptables en vigueur, faisant apparaître annuellement un compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et un bilan.

Le trésorier est cosignataire de tout compte bancaire ouvert au nom du CIRIZ et est responsable de la caisse.

Le Trésorier adjoint assiste le Trésorier dans ses tâches et le remplace en cas d'absence.

23.4 Le Secrétaire Général.

Le Secrétaire Général est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il rédige les procès-verbaux des délibérations, les convocations des différentes assemblées générales et réunions du CA et du bureau.

Le secrétaire Général est tenu d'assurer les archives de toutes les correspondances et en collaboration avec le trésorier de tenir la liste des membres et le niveau de respect de leurs obligations financières vis-à-vis de l'Interprofession.

Le Secrétaire Général adjoint assiste le Secrétaire Général dans ses tâches et le remplace en cas d'absence.

D- CONTROLE FINANCIER ET AUDIT DES COMPTES

Article 28:

CONTROLES ET AUDITS FINANCIERS

Afin de veiller à la bonne gestion des ressources de l'Interprofession, le CIRIZ s'appuiera sur un prestataire pour tenir le rôle de Commissaire aux comptes, chargé de contrôler les inventaires, rapports financiers ou bilans de l'Interprofession et de formuler toute recommandation sur la gestion financière.

Le prestataire établit un rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, où il rend compte de l'exécution du mandat qui lui a été confié, et des irrégularités ou inexactitudes qu'il aurait relevées.

En cas de manquements graves constatés, le prestataire est tenu de demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale extraordinaire.

TITRE V – DESIGNATION DE COMMISSIONS TECHNIQUES

Article 29:

LA NOMINATION DE COMMISSIONS TECHNIQUES

Le Conseil d'Administration pourra créer des commissions techniques spécialisées permanentes ou non afin de mener des réflexions sur les sujets qu'il considèrera d'intérêt pour le développement de la filière rizicole.

Les membres des commissions pourront provenir du conseil d'administration, de l'Assemblée Générale, du personnel du CIRIZ ou toute personne ressource indépendante et reconnue pour ses compétences. Le Conseil d'Administration s'efforcera de nommer des membres de plusieurs collèges au sein des commissions techniques ainsi créées afin de favoriser le dialogue et la concertation entre ses membres.

Selon la décision de l'Assemblée Générale, les membres de telles commissions pourront ou non être rémunérés.

Ces commissions rendront compte au Conseil d'Administration qui, après adoption à son niveau, sera tenu de diffuser les conclusions de leurs travaux auprès des membres de l'interprofession.

TITRE VI – DISPOSITIONS FINALES – GENERALITES – PARTICULIERES – TRANSITOIRES

Article 30:

MODIFICATION – AMENDEMENT– REVISION DES STATUTS

30.1 Toute proposition, ayant pour objet une modification des statuts de l'Interprofession, doit être proposée par la majorité du Conseil d'Administration et être porté à la connaissance des membres de l'Interprofession au plus tard un (1) mois avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire devant statuer sur ladite proposition.

30.2. La première Assemblée Générale Extraordinaire ne peut valablement délibérer sur cette proposition que si elle réunit les deux tiers (2/3) des délégués présents ou représentés de l'Interprofession.

30.3. Aucune décision ne sera valable sur ces différents points si elle n'est pas votée par une majorité des trois quart (3/4)des voix présentes ou représentées.

30.4. Toutefois, si cette première Assemblée Générale Extraordinaire ne réunit pas les deux tiers (2/3) de ses délégués, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire doit être convoquée dans les mêmes conditions que ci-dessus, qui statuera définitivement et valablement sur la proposition en question, quel que soit le nombre des délégués présents ou représentés. La règle 27.3 sera maintenue.

Article 31:

DISSOLUTION ET LIQUIDATION

31.1 L'Assemblée Générale Extraordinaire peut décider la dissolution de l'Interprofession.

31.2 Les décisions ne pourront être prises qu'avec un quorum des deux tiers (2/3) des délégués de l'Assemblée Générale présent ou représenté et à la majorité des trois quart (3/4) des votes.

31.3 Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale doit être convoquée sur le même ordre du jour dans les deux mois suivant. Les décisions pourront être prises si la moitié des délégués de l'assemblée Générale sont présents ou représentés. La règle de majorité des deux quart (3/4) des votes est maintenue.

31.4 L'Assemblée Générale fixera en même temps les règles et modalités de la liquidation et de la dévolution des actifs et en désignant un ou plusieurs liquidateurs parmi les membres de l'Interprofession, ou en dehors de celle-ci, et fixera les

conditions et modalités de la liquidation.

31.5 Cette assemblée détermine souverainement la dévolution des actifs nets après paiement des charges de l'Interprofession et des frais de sa liquidation ;

Dans le cas où la dissolution ou liquidation de l'Interprofession fait apparaître un passif, celui-ci sera traité conformément aux dispositions de la loi. Il sera réparti entre les membres de l'interprofession.

Si la dissolution ou liquidation de l'Interprofession fait apparaître un actif après reprise éventuelle des apports, celui-ci sera dévolu à une autre personne morale poursuivant des buts similaires à ceux de l'Interprofession.

Article 32:

REGLEMENT INTERIEUR

Les conditions et modalités de fonctionnement de l'Interprofession ainsi que toute autre disposition qui ne serait pas expressément prévue dans les présents statuts, feront l'objet d'un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée Générale.

Article 33:

ENTREE EN VIGUEUR

Les présentes modifications aux statuts entrent en vigueur dès leur approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour.

A1.2. Règlement Intérieur du CIRIZ validé (Avril 2014)

TITRE I : DISPOSITION GENERALE ADMINISTRATION

Article 1: Disposition

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux dispositions de l'article 32 des statuts du CIRIZ et conformément aux lois et règlements en vigueur au Sénégal.

Article 2: Adhésion

Le candidat à l'adhésion doit adresser au Président en exercice du CIRIZ un dossier constitué des documents suivant :

- Une demande d'adhésion adressée au Président en exercice du CIRIZ, indiquant clairement le collège dans lequel l'adhérent veut s'insérer. La demande d'adhésion devra être signée par le Représentant Légal en exercice de ladite personne morale ;
- La copie des statuts de la personne morale ;
- Une liste actualisée des membres ou associés ;
- Le dernier Compte rendu de son organe de gestion ;
- Un résumé des activités particulières menées par le potentiel adhérent en relation avec le collège auquel il cherche à s'affilier ;
- Le montant des droits d'adhésion à acquitter.

Article 3: Droits d'adhésion

Les droits d'adhésion sont définis comme suit ;

- | | |
|--|-----------|
| - Organisation de Producteurs, un artisan décortiqueur ou un commerçant de Base non affiliée à une faitière | 10 000 F |
| - Union ou association Privée locale non affiliée à une faitière: | 50 000 F |
| - OP faitières : | 100 000 F |
| - Organisations professionnelles de transformateurs, commerçants ou secteur para agricole | 100 000 F |
| - Sociétés (de production, de transformation, de commerce, de prestation de service) adhérent à titre individuel | 100 000 F |

Toute modification des droits d'adhésion devra faire l'objet d'un accord de l'Assemblée Générale du CIRIZ, voté à l'unanimité des 4 collègues.

Article 4: Cotisation annuelle

Les membres du CIRIZ sont tenus à verser une cotisation annuelle qui doit

contribuer aux frais de fonctionnement du CIRIZ

Le montant des cotisations selon la qualité du membre sera défini au sein de chaque collège de façon à ce que le collège contribue annuellement selon une répartition définie au prorata du nombre de ses délégués participant à l'AG et à raison de 100 000 F par Délégué.

Collège des Producteurs :	3 500 000 F
Collège des transformateurs:	1 700 000 F
Collège des commerçants et distributeurs :	1 700 000 F
Collège du secteur para agricole ;	1 100 000 F

Toute modification de ces montants devra faire l'objet d'un accord de l'Assemblée Générale du CIRIZ voté à la majorité de 2/3%.

Les Collèges devront informer par écrit le Président du CIRIZ de la ventilation et du montant des cotisations par type de membre. Les collèges sont responsables de la collecte des cotisations des membres affiliés à leur collège.

L'appel à cotisation se fait au début de chaque année fiscale après présentation et validation du budget par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le paiement des cotisations doit intervenir dans les trois mois qui suivent l'appel à cotisation.

Le non-paiement des cotisations par un membre entraîne sa suspension de la participation aux organes de décision et aux activités du CIRIZ dès le premier jour de retard de paiement. Cette suspension cesse dès régularisation du retard de paiement.

Un membre n'ayant pas acquitté sa cotisation annuelle est tenue de l'acquitter l'année suivante.

Si un membre ne s'acquitte pas pendant deux années consécutives de sa cotisation annuelle, le Conseil d'Administration peut proposer à l'Assemblée Générale sa radiation. Le membre radié reste redevable de ses cotisations en retard.

Article 5: Prélèvements obligatoires.

Tout prélèvement décidé aux $\frac{3}{4}$ des votes de l'Assemblée Générale du CIRIZ sur un quelconque point de l'activité rizicole est une obligation pour les membres du CIRIZ concernés et/ou leurs adhérents.

Article 6: démission d'un membre

Tout membre est libre de démissionner. Cette démission doit être faite par lettre adressée au Président du CIRIZ avec un préavis de trois mois. La démission doit être justifiée.

Avant d'accepter la démission du membre, le Président doit informer le collège d'inscription du membre démissionnaire pour lui demander d'intervenir afin de le faire changer d'avis.

Un membre démissionnaire reste redevable des cotisations dues et non encore acquittées au jour de sa demande de démission.

Article 7: exclusion d'un membre

Un membre peut être exclu provisoirement par le Conseil d'Administration après invitation à fournir des explications dans les cas suivants ;

- Absence répétées aux réunions de son collège ou aux Assemblées Générales s'il y est délégué.
- Infraction ou manquement aux statuts ou règlements intérieurs,
- Défaut de paiement des cotisations durant plus de deux années consécutives,
- Non-participation aux activités définies par l'Interprofession,
- Motifs graves.

Avant de procéder à la radiation provisoire d'un membre, le Président doit en informer le collège d'inscription du membre fautif pour lui demander d'intervenir afin de le faire changer d'attitude.

L'exclusion provisoire doit être signifiée par courrier portant justification de l'exclusion.

Un membre provisoirement exclu peut faire appel de la décision devant l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration peut demander à l'Assemblée Générale de transformer l'exclusion provisoire en exclusion définitive.

Article 8: Perte de mandat dans les organes du CIRIZ

Un membre démissionnaire ou exclus même à titre provisoire perd tout mandat dans les organes du CIRIZ. Son collège d'origine est invité à désigner un remplaçant dans un délai d'un mois pour en achever le mandat.

TITRE II : LES COLLEGES

Article 9: fonctionnement des Collèges

Chaque collège devra se doter d'un règlement intérieur définissant son mode de

fonctionnement et désigner de façon démocratique un bureau exécutif chargé de son animation. Ce bureau devra en particulier comprendre un Président du collège et un responsable de la collecte des cotisations.

Article 10: Président des Collèges

Le Président du collège fera obligatoirement partie des représentants du collège au Conseil d'Administration.

Le Président du collège sera responsable de mener des discussions et/ou réunir les membres du collège afin de :

- 1) déterminer les montants des cotisations à régler annuellement par chaque catégorie de membres du CIRIZ affiliés à son collège
- 2) proposer au Président du CIRIZ et sous forme manuscrite les modes de représentation du collège au sein des organes du CIRIZ.
- 3) organiser la désignation démocratique des représentants du Collège à l'Assemblée Générale. Il devra transmettre à la Présidence du CIRIZ la liste des représentants du collège qui devra comporter l'institution d'origine, la fonction ainsi que les contacts téléphone et/ou Email des personnes concernées.
- 4) délibérer sur les sujets en discussion au niveau du CIRIZ, particulièrement ceux qui concerneront les membres du collège pour être appliqués.

Le Président d'un collège est en droit de s'adjoindre l'appui ponctuel ou continu de tout autre membre du collège pour mener à bien ses tâches.

Si les membres d'un collège considèrent que leur Président n'a pas conduit les débats de manière démocratique au sein du collège, ils peuvent en faire part à la Présidence du CIRIZ, qui devra alors réunir le collège pour décider de la conduite à tenir

Article 11: Responsable de la collecte des cotisations

Le Responsable de la collecte des cotisations est responsable sous l'autorité du Président du collège de la collecte des cotisations des membres du CIRIZ affilié au collège selon les montants déterminés par le collège

Le responsable de la collecte des cotisation est tenu de vérifier la liste à jour des membres du collège transmis par le Secrétaire Général du CIRIZ et l'état des rentrée de cotisation

Article 12: Désignation des délégués du Collège à l'Assemblée Générale

Il est de la seule responsabilité du collège de désigner son mode de représentation conformément à l'article 14 des statuts étant entendu que celui-ci

devra respecter un équilibre minimum dans la représentation spatiale et/ou de représentation par catégorie et type d'acteur constituant le collège.

Une fois le mode de représentation d'un collège défini, il devra être entériné par l'Assemblée Générale du CIRIZ. Par la suite, toute modification du mode de représentation décidée au sein du collège devra recevoir l'aval de l'Assemblée Générale du CIRIZ.

Article 13: Transmission des réflexion du collège au Conseil d'Administration du CIRIZ

Chaque collège sous la conduite de son Président a obligation de remettre et de présenter en Assemblée Générale, à la demande du Conseil d'Administration du CIRIZ, des récapitulatifs concernant le point de vue du collège pour ce qui concerne les bilans de campagne, les programmations de campagne, les propositions de prix et tout autre sujet devant être discuté

TITRE III : LES ASSEMBLEES GENERALES

Article 14: convocation des Assemblées Générales

Les convocations aux Assemblées Générales sont faites au moins quinze (15) jours avant la date de la session et adressées aux délégués selon les canaux les plus sûrs. Les partenaires invités devront être informés avec la même antériorité. La convocation devra préciser le lieu, la date et l'heure ainsi que l'ordre du jour de la session.

Si des documents importants doivent être discutés en Assemblée Générale, ils devront aussi être transmis au moins quinze (15) jours avant la date de la session.

Article 15: Ordre du jour des Assemblées Générales

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est proposé par le Conseil d'Administration

Tout délégué peut proposer d'ajouter un point à l'ordre du jour en début de réunion.

L'Ordre du jour définitif est adopté par l'Assemblée Générale après amendement éventuel.

L'Assemblée Générale délibère uniquement sur les questions inscrites à l'ordre

du jour.

Article 16: représentation d'un délégué en cas d'absence à l'Assemblée générale

En cas d'absence à l'Assemblée Générale, un délégué peut se faire représenter par un délégué du même collège qu'il mandate par lettre adressée au Président du CIRIZ. Chaque délégué présent ne peut être porteur de plus d'une délégation.

Article 17: Quorum de l'Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire ne peut délibérer valablement que si elle est composée d'au moins la moitié (1/2) des Délégués, présents ou représentés, tous collèges confondus, et sous réserve qu'il y ait au moins deux (2) Délégués présents ou représentés de chacun des collèges.

Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale Ordinaire est convoquée, avec le même ordre du jour, à l'issue d'un délai minimum d'au moins quinze (15) jours suivant la date de réunion de la première Assemblée Générale Ordinaire. Dans ce cas, l'Assemblée Générale Ordinaire peut délibérer quel que soit le nombre des Délégués présents ou représentés mais sous réserve qu'il y ait au moins un (1) Délégué présent de chacun des collèges.

Article 18: Quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si elle est composée d'au moins deux tiers (2/3) des Délégués, présents ou représentés, tous collèges confondus, et sous réserve qu'il y ait au moins la moitié des Délégués, présents ou représentés, de chacun des collèges.

Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée à l'issue d'un délai minimum de deux (2) semaines suivant la date de réunion de la première Assemblée Générale Extraordinaire, avec le même ordre du jour. L'Assemblée Générale ainsi réunie peut délibérer valablement, dans les mêmes conditions de quorum que l'Assemblée Générale Ordinaire, lors de sa première convocation. A défaut, l'Assemblée Générale est convoquée une dernière fois à l'issue d'un nouveau délai minimum de deux (2) semaines suivant la réunion de la deuxième Assemblée, avec le même ordre du jour, et délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents sous réserve qu'il y ait au moins un (1) Délégué présent ou représenté de chacun des collèges.

Article 19: Présidence de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du CIRIZ ou, en son absence, par le Vice-président.

A défaut, l'Assemblée Générale élit son président de séance à la majorité absolue des voix des membres présents.

En cas de grave crise de fonctionnement, l'Assemblée Générale aura la possibilité de faire appel à une autorité externe pour en toute impartialité jouer le rôle de Président de séance.

Le Président de séance sera secondé par deux (2) rapporteurs. Les fonctions de rapporteurs sont assurées par deux (2) Délégués désignés par le Président de séance et confirmés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale.

Le Président de séance et les rapporteurs doivent être issus de collègues différents.

Le Président de séance assure la police de la session et veille à la régularité des travaux, notamment pour que les débats ne s'écartent pas de l'ordre du jour.

Article 20: Questions débattues à l'Assemblée Générale

Les questions qui seront portées au vote seront de deux type ;

1. Les question concernant la gestion courante du CIRIZ, telles que vote sur les rapports d'activité, budget, élection des organes, accord d'emprunt ou d'achat de bien immobilier ou mobilier d'importance, recrutement de personnel etc.
2. Les questions concernant les normes, règles, contrats types, prix minimum et autres décisions devant s'appliquer de manière collective au sein de la filière riz de la vallée. Ces décisions concerneront les acteurs de la filière dans leur ensemble. et doivent donner lieu à des accords interprofessionnels.

Article 21: Scrutins concernant la gestion courante du CIRIZ

Pour les scrutins concernant la gestion courante, chaque délégué présent ou représenté via une procuration signée détient une (1) voix.

Le vote sera généralement réalisé à main levée.

Si un collègue le demande, le vote devra être mené à bulletin secret.

Article 22: Délibérations et majorité lors des Assemblée générales extraordinaires

Les Assemblées Générales Extraordinaires doivent être tenues en cas de

- Problèmes importants de gestion de l'Interprofession,
- questions urgentes à régler,
- modification amendements et révision des statuts et règlement intérieur,
- dissolution ou liquidation du CIRIZ

- discussions et décisions sur des accords internes.
Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont adoptées à bulletin secret selon les conditions définies à l'article 18.

Article 23: Accords internes engageant les acteurs de la filière riz

Les questions visant des accords professionnels et engageant le fonctionnement de la filière riz ne pourront être prises qu'en Assemblée Générale Extraordinaire et à une majorité des trois quart (3/4) des membres présents.

Une fois le vote effectué en Assemblée Générale Extraordinaire, chaque collège disposera d'un délai de trente (30) jours pour revenir sur la décision de ses délégués présents. Le Président du collège devra informer le Président du CIRIZ par écrit de la remise en cause de la décision et sera tenu de réunir les membres du collège dans un délai maximum de 2 mois pour prendre une décision définitive sur la question en discussion.

Si aucun des collèges ne revient sur une décision votée par l'Assemblée Générale, l'accord interne sera définitivement adopté et s'appliquera de manière obligatoire à l'ensemble des membres du CIRIZ, ainsi qu'à leurs adhérents.

Si un collège revient sur un accord voté avant son application, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire devra être reprogrammée pour décider de la conduite à tenir sur la proposition d'accord interne

Le CIRIZ devra prendre toutes les mesures de son ressort pour s'assurer que les accords internes soient respectés par ses membres.

Article 24: Demande d'extension des accords internes engageant les acteurs de la filière riz.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale peut à la majorité de 75% de ses membres présents ou représentés prendre la décision de demander au Ministre en Charge de l'Agriculture une demande d'extension à l'ensemble des acteurs de la filière riz de ses accords internes.

Il reviendra au Conseil d'Administration d'approcher l'autorité compétente et de suivre l'évolution du dossier pour le CIRIZ.

Si l'accord interne est étendu à l'ensemble de la filière, le CIRIZ devra appuyer les administrations compétentes pour s'assurer que les accords sont respectés par l'ensemble des opérateurs de la filière.

Article 25: Autres dispositions de l'Assemblée Générale

Pour chaque session de l'Assemblée Générale, il est tenu une fiche de présence, comprenant les noms, entités représentés, adresses, numéros de mobile et signatures des Délégués présents ou représentés, ainsi que de leurs mandataires éventuels et le nombre des voix présentes et représentées.

Les délibérations de l'Assemblée Générale font l'objet d'un procès-verbal dressé par le Secrétaire Général de l'Interprofession et signé par le Président de l'Assemblée Générale et les rapporteurs.

Les Procès-verbaux des Assemblée Générales et les diverses décisions prises par l'Assemblée Générale sont publiques. Ils devront être affichés dans les locaux du CIRIZ au moins jusqu'à l'Assemblée Générale suivante. Le CIRIZ devra conserver un récapitulatif des différentes décisions prises concernant le fonctionnement de la filière.

TITRE IV : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 26: Désignation des membres du conseil d'administration

Chaque collège propose ses administrateurs au sein du conseil d'administration qui devront être choisis au sein des délégués du collège à l'Assemblée Générale. L'assemblée Générale devra valider la proposition faite par le Collège. En cas de désaccord sur le choix des administrateurs d'un collège, l'Assemblée Générale sera tenu de les élire parmi les délégués du collège.

Article 27: Mandat d'un administrateur

Le mandat d'un Administrateur est de 3 ans renouvelable deux fois. En cas de décès, de démission, de départ, ou d'absences répétées d'un Administrateur, le Conseil d'Administration demandera aux délégués du collège concerné de désigner un nouvel administrateur pour la durée du mandat restant à courir. Cette désignation devra être validée par la prochaine Assemblée Générale. Si, au cours d'un exercice, le nombre de vacances atteint la moitié des membres, il y a lieu de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire.

Article 28: Périodicité des réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit de façon régulière tous les trois mois ou aussi souvent que l'intérêt de l'Interprofession l'exige sur la convocation du Président ou du Vice-président.

Le Président du Conseil d'Administration sera tenu de le réunir dès que cinq (5) membres au moins du Conseil d'Administration issus d'au moins deux (2) collèges en feront la demande.

Article 29: Tenue des débats, quorum et vote

Le Conseil d'Administration est dirigé par le Président en exercice du CIRIZ ou à défaut par le Vice-président.

Pour délibérer valablement, le Conseil d'Administration doit réunir au moins la moitié effective de ses membres chaque collège devant être représenté. En cas d'absence d'un collège, un deuxième conseil est convoqué, avec le même ordre du jour, à l'issue d'un délai minimum de deux (2) semaines suivant la date de réunion du CA.

Les décisions du Conseil d'Administration sont acquises par consensus ou, à défaut, à la majorité simple de ses membres présents ou représentés.

Chaque administrateur étant désigné à raison de son appartenance à un collège, il peut uniquement donner mandat pour le représenter à un autre administrateur issu du même collège. Un administrateur ne peut accepter plus d'un mandat de représentation.

En cas d'égalité de vote, la voie du Président, ou du Vice-président en son absence, sera prépondérante.

Si un Administrateur présent demande un vote à bulletin secret sur un quelconque sujet en discussion, le Président devra s'exécuter.

Article 30: Autres dispositions du Conseil d'Administration

Il est dressé, en début de séance, une liste de présence comprenant les noms et signatures des administrateurs présents à laquelle sont jointes les procurations des administrateurs représentés.

Les délibérations du Conseil d'Administration font l'objet d'un procès-verbal dressé par le Secrétaire Général de l'Interprofession et signé par le Président du Conseil d'Administration, ou, le cas échéant, par le Président de séance.

Les Procès-verbaux du Conseil d'Administration seront transmis aux délégués-représentants de chaque collège et devront pouvoir être consultés par tout membre de l'Interprofession au siège.

Article 31: Prise en charge des frais des administrateurs et délégués à l'Assemblée Générale

Les fonctions de Délégué à l'Assemblée Générale ou d'Administrateur sont gratuites. Toutefois, le Conseil peut voter un régime indemnitaire pour les missions, pour permettre aux délégués de participer aux réunions ou mener à bien des activités demandées par le CA..

TITRE V : LE BUREAU DU CIRIZ

Article 32: Désignation des membres du bureau

Au cours de l'AG qui entérine la désignation des membres du Conseil d'Administration par les collèges, le Conseil d'Administration élit en son sein le bureau du CIRIZ conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts. La proposition de bureau doit être validée par l'Assemblée Générale séance tenante.

Le mandat de membre du bureau est de 3 ans renouvelable une fois.

Le Président est issu du collège des producteurs.

Le Trésorier ne doit pas faire partie du collège des producteurs.

Le Vice-président et le Secrétaire Général sont issus des collèges des transformateurs ou de celui des commerçants qui se les partagent.

Président, Vice Président et Secrétaire Général doivent démissionner des postes qu'ils occupent dans leurs collèges respectifs avant la passation des charges.

Article 33: Réunion du bureau

Le bureau se réunit le plus souvent possible à la demande du Président et au moins une fois par mois.

Les décisions sont prises de manière consensuelles. En cas de désaccord, la question est portée à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Chaque réunion du bureau fera l'objet d'un Compte Rendu rédigé par le Secrétaire Général et signé par le Président. Les Comptes Rendus des réunions du bureau seront publics.

Article 34: Le commissaire aux comptes

Le Prestataire tenant le rôle de Commissaire au compte sera sélectionné et proposé par le Conseil d'Administration à l'AG.

Le Commissaire aux comptes peut assister aux réunions du Conseil d'Administration et du bureau, à la demande du Président, ou d'un tiers des membres du Conseil d'Administration.

Article 35: Participation d'autres personnes aux réunions du bureau

Toute personne non membre du bureau peut être invitée par le Président à participer aux discussions mais sans voix décisionnaire.

TITRE VI : LA GESTION DES FONDS DU CIRIZ

Article 36: Manuel de procédures

Le CIRIZ devra se doter, d'un manuel de procédures administrative et financière, qui sera proposé à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration.

Le manuel de procédure devra être conforme au statuts du CIRIZ et aux dispositions des articles 37 à 42 du Règlement Intérieur.

Article 37: Caisse au niveau du Trésorier

Afin d'effectuer les menues dépenses courantes, le Trésorier disposera d'une caisse qu'il devra justifier à tout moment au Président du CIRIZ et régulièrement lors des réunions du Conseil d'Administration.

Toutes ressources, revenus ou produits, provenant des activités de l'Interprofession, doivent être versés au Trésorier, contre délivrance d'un reçu justificatif.

Sauf évènement exceptionnel à financer, la caisse ne devra pas dépasser un montant défini dans le manuel de procédures. Les sommes supplémentaires devront être versées dans le compte bancaire du CIRIZ.

L'Interprofession pourra recruter un comptable salarié qui travaillera sous la supervision du Trésorier et du Secrétaire Général. Ce comptable pourra être amené à tenir la caisse de l'Interprofession et assurer la comptabilité de l'Interprofession. Dans ce cas, le Trésorier aura un total accès aux documents comptables de la tenue de la caisse ou des comptes en banques.

Article 38: Banque et ouverture de comptes bancaires

L'Interprofession dispose de comptes bancaires ouverts auprès d'un ou plusieurs établissements financiers de la place, dûment reconnus.

L'ouverture d'un quelconque compte doit avoir été approuvée par le Conseil d'Administration.

Le Président et le Trésorier devront signer conjointement un quelconque document pour un retrait de fonds.

Le Trésorier est responsable du suivi des comptes de l'Interprofession.

Article 39: Gestion des ressources

L'Interprofession dispose d'un budget qu'elle vote chaque année avant le début de l'exercice, équilibré en ressources et en dépenses.

Le Président du CIRIZ et le Conseil d'Administration ne sont pas autorisés à engager des dépenses au titre d'un exercice considéré, si le budget correspondant n'a pas été voté par l'Assemblée Générale, à l'exception (i) et, pendant une durée limitée à trois (3) mois, des dépenses courantes, dans la limite des montants fixés pour ces dépenses au budget de l'année précédente ou si (ii) le budget provient d'un PTF s'appuyant sur l'interprofession pour mener ses activités et doit être géré selon des procédures particulières.

L'Interprofession peut acquérir tous biens meubles et immeubles nécessaires à la réalisation de son objet, sous réserve des seules restrictions prescrites par les dispositions légales en vigueur.

L'exercice budgétaire est annuel et correspond à l'année civile.

Article 40: Recrutement de personnel

Le Comité peut dans la mesure des besoins et de ses disponibilités financières recruter du personnel salarié pour des tâches administratives ou pour effectuer des tâches spécifiques.

Toute ouverture d'un poste de salarié du CIRIZ devra avoir été autorisée par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration devra au préalable produire une fiche de poste et la faire adopter au niveau de l'Assemblée Générale.

Le choix de recrutement d'une personne devra avoir été validé par le Conseil d'Administration.

Article 41: Rapports financiers

Les rapports sur les comptes de l'Interprofession ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes, doivent être mis à la disposition des Délégués à l'Assemblée au moins quinze (15) jours avant la date de l'Assemblée Générale ayant pour objet de les approuver.

Article 42: Quitus financier

La première Assemblée Générale ordinaire de l'année doit se prononcer sur les comptes qui lui sont présentés pour voter un quitus des comptes.

Si le quitus est refusé lors de la première Assemblée Générale, le Trésorier devra revoir sa comptabilité avec l'objectif d'obtenir le quitus lors de l'Assemblée suivante.

TITRE VII : AUTRES DISPOSITIONS

Article 43: Modifications du Règlement d'Ordre Intérieur

Le présent Règlement d'Ordre Intérieur ne peut être modifié qu'en Assemblée Générale extraordinaire sur proposition du Conseil d'Administration.

ANNEXE 2 : LISTE DES MEMBRES POTENTIELS DU CIRIZ, DES ORGANES DES COLLEGES ET DES DELEGUES A L'AG DU CIRIZ

A2.1. COLLEGE DES PRODUCTEURS

Prénom	Nom	Organisation	Mb AG Collège 90	Délégués CIRIZ 35	Mb bureau collège 14
DAGANA			35	18	5
Moussa	Ndiaye	Lampsar	*		
Ahmadou	Ba	Polo	*		
Mouhamout	Fall	Grand Digue Tellel	*		
Cheikh	Diallo	Diawel production	*	*	*
Mody	Diol	UAPPD	*		
Dembané	Mbodj	Colonat	*		
Saliou	Sarr	FPA	*		
Ndiawar	Diop	FPA	*	*	
Natouga	Mbodj	FPA	*		
Cheikh	Niang	FPA	*		
Abou	Thiam	FPA	*		
Mamadou	Diallo	FPA	*		
Birane	Mbodj	FPA	*		
Madiop	Niang	FPA	*		
Djibril	Diaw	ASSESCAW	*	*	*
Abdou Salam	Fall	ASSESCAW	*		
Ndiaga	Sall	ASSESCAW	*		
Ousseynou	Ndiaye	UAPPD	*		
Moussa	Kane	UAPPD	*		
Mame Massamba	Gueye	UAPPD	*		
Amadou	Wade	UAPPD	*		
Abdou Khadre	Niang	UAPPD	*		
Alla	Diop	UAPPD	*		
Abou	Diop	UAPPD	*		
Penda	Gueye	FEPRODES	*		
Fatou Doudou	Fall	FEPRODES	*	*	*
Boubacar	Gueye	UAPPD	*		
Assane	Diop	UAPPD	*		
Oumar	Niang	UAPPD	*		
Daouda	Gaye	UAPPD	*		
Amadou Niama	Ba	UAPPD	*		
Korka	Diaw	REFAN	*	*	*
Ndeye	Gaye	REFAN	*		
Yamar	Diop	Thiago	*		
Ahmadou	Fall	Dagana B	*		
PODOR			23	9	4
Aboubacry	Sy	Union GIE Wodoss	*	*	*
Aladji Hadya	Ndiath	Union Madina	*		
Djibril A.	Thioye	PH 1 Aéré	*	*	
Amadou T.	Dème	PH 2 Aéré	*		
Oumar	Wade	Diomandou	*		
Oumar	Diaw	PH 1 Ndioum	*	*	

Magoum	Ndiaye	PH 2 Ndioum	*		
Amadou S	Camara	Guédé Chantier	*		
Ibrahima	Sylla	Donaye	*		
Sadio	Sall	Mboyo	*		
Abdoulaye	Ly	Ndiawara	*		
Mamadou	Niane	Ndiandane	*		
Boubacar S	Ba	Nianga	*		
Moussa	Tall	Ngallenka Amont	*	*	
Amadou	Tall	SPI Ngoro Fanaye	*	*	
Alhousseynou	Djigo	PIV Fanaye	*	*	*
Ousmane	Ly	UJAK	*	*	*
Boubacar	Sall	Coopaddy Podor	*	*	
Moustapha	Mbengue	Touf. Rére	*		
Yoro	Sy	Ile à Morphil	*		
Alioune B	Diallo	AFUP 1	*		
Abdoulaye	Ndiaye	AFUP 2	*	*	*
Alioune M.	Wade	AFUP 3	*		
MATAM			18	6	3
Ibrahima	Thioub		*	*	*
Bayedallaye	Kane		*		
Abdoulaye Saidu	Diaw		*	*	*
Mamoudou	Kane		*	*	
Amadou	Sow		*	*	
Mamadou	Gaye		*		
Amadou T	Diaw		*		
Younouss	Soumaré		*		
Amadou Ab.	Diop		*		
Mamoudou	Mbegnougua		*	*	*
Doudou	Cissé		*		
Samba	Talla		*		
El hadji Hamadou	Badiaga		*		
Ifra	Ba		*	*	
Yaya	Lah		*		
Nouhoum	Ndaw		*		
Mamadou Ciré	Sall		*		
Amadou Boubou	Ndiaye		*		
BAKEL			4	2	2
Fousseynou	Ndiaye	Moudery	*	*	
Bakary	Niangana		*		
Bakary	Kanouté		*		
Joseph	Niassy		*	*	
ZONE CENTRE, SUD et SUD-EST			10		3
			90	35	
TOTAL					

Bureau du Collège des producteurs

SOUS COLLEGES	NOM	POSTE	CONTACTS	E-MAIL
Matam	Ibrahima Thioub	Président	77 542 04 12	imathioub@gmail.com
Dagana	Ndiawar Diop	1 ^{er} Vice-Président	78 219 50 46	diopndiawar@yahoo.fr
Podor	Abdoulaye Ndiaye	2 ^{ème} Vice-Président	77 545 83 61	
Bakel	Bakary Kanouté	3 ^{ème} Vice-Président	77 448 30 62	
Podor	Al housseynou Djigo	Trésorier Général	77 563 93 32	
Dagana	Fatou Doudou Fall	Trésorier Adjoint	77 279 69 76	
Dagana	Djibril Diao	Secrétaire Général	77 553 36 34	djibrildiao@yahoo.fr
Saint-Louis		Secrétaire Général Adjoint		
Dagana	Cheikh Diallo	Commission aménagement	77 517 82 97	gieagricole@yahoo.fr
Matam	Mamoudou Mbégnouga	Commission Crédit et recouvrement	77 513 41 74	
Matam	Abdoulaye Seydou Diao	Commission équipements et matériels	77 407 76 02	
Podor	Ousmane Ly	Commission intrants	77 567 82 99	ouslym@yahoo.fr
Dagana	Korka Diaw	Commission commercialisation	77 646 18 06	korkadiaw@yahoo.fr
Podor	Aboubacry Sy	Commission Formation	77 512 85 01	
Bakel	Bakary Niangané	Commission Suivi évaluation	77 605 37 24	bnianganeaps@yahoo.fr

A2.2. COLLEGE DES TRANSFORMATEURS

Riziers

	Mb AG Collège 30	délégués AG CIRIZ 10	Mb bureau collège 4
Delta Linguere	X		
Dia et Fall	X	X	
GIE Thieytou	X		
Agro Services Farmers	X	X	
GIE NDawene	X		
Ronkhoise	X	X	
Coumba N.Thiam	X	X	
Union Débi- Tiguet	X	X	
GIE Malal Y.Guaye (Korka)	X	X	
Delta 2000	X	X	
GIE Diagne et Frères	X		
Paysan(GIE)	X		
Union Kobilou	X		
GIE Yaye Marème	X		
Terral	X		
Teranga entreprise	X		
Vital	X		
Cheikh Diallo	X		
Gicopa	X		
Femmes de Pont Gendarme	X		
Femmes de Ross Bethio	X	X	
Soxna Mbodj	X		
Etbts Ablaye Bousso	X		
Union de Matam	X	X	
GIE Taif	X		
Ibrahima Seydi	X		
M. Seck (Ngomene)	X		
Pélital (Podor)	X	X	

Décortiqueurs

	Localité	Mb AG collège 20	délégués CIRIZ 7	Mb bureau collège 3
Ousseynou Ba	Ross Béthio		X	
Mama Fatou Kane	Ross Béthio			
Mamadou Diakhate				
Fara Gueye	Diagambal		X	
Saer Diop	Boundoum			
Moustapha Diop	Ross Béthio			
Daouda Lo	Ross Béthio			
Mamadou Diallo	Rosso		X	
Alioune Mbengue	Rosso			
Oumar Mbity Mbodj	Rosso			
Mamadou Moustapha Mbodj	Ndiatene		X	
Maby Diop	Diawar			
Cheikh Dieye	Kheune			
Mour Gaye	Thiagar			
Maguette Diagne	Richard Toll		X	
Awa Sakho	Richard Toll			
Matam	Matam			
Matam	Matam		X	
Podor	Podor		X	
Podor	Podor			

Bureau Collège transformateurs

Prénom et Nom	Activité	Localité	Fonction	Contacts	
Ababacar Sadikh Fall	rizier	Ross Béthio	Président	77 635 54 36	asedikhfall@gmail.com
Mamadou Moustapha Mbodj	décortiqueur	NDiatene	Vice-Président	77 503 48 79	
Ousseynou Ba	décortiqueur	Ross Béthio	Trésorier Général		
Ibrahima Sall CNT	Rizier	Thiagar	Trésorier adjoint		
Aby Gueye	Rizier	Debi-Tiguët	Secrétaire Général	77 502 01 69	abiinar@yahoo.fr
AbouThioub	Rizier	Matam	suppléant	77 542 42 88	
Mamadou Diallo	décortiqueur	Rosso	suppléant		

A2.3. COLLEGE DES FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES DE SERVICES

Représentants des Fournisseurs d'intrants

	<u>9 Mb AG</u>	<u>4 délégués CIRIZ</u>	<u>2 Mb bureau</u>
UNIS	<u>X</u>	<u>X</u>	<u>X</u>
SEDAB	<u>X</u>	<u>X</u>	<u>X</u>
Agrophytex	<u>X</u>	<u>X</u>	
SPIA	<u>X</u>	<u>X</u>	
Cigogne			
SENCHEM	<u>X</u>		
Syngenta			
Negodis			
Ets Fall et frères	<u>X</u>		
Keur Baye cheikh Diagne	<u>X</u>		
GIE Taïf	<u>X</u>		
ECA Entreprise Commerciale Agricole	<u>X</u>		
GIE Mame Fakha Diagne			

NB : En rouge, les fournisseurs listés et ne disposant pas de délégué

Représentants des Equipementiers

	<u>7 Mb AG collège</u>	<u>3 délégués CIRIZ</u>	<u>2 Mb bureau collège</u>
EQUIP PLUS	<u>X</u>	<u>X</u>	<u>X</u>
MATFORCE	<u>X</u>	<u>X</u>	
AFCO			
Negodis			
TSE	<u>X</u>		
IAC International Agrobusiness Corporation			
FOLAND			
Agritech	<u>X</u>		
Ets Dieng et frères	<u>X</u>	<u>X</u>	<u>X</u>
Ets Abdou MBodj	<u>X</u>		
Ets Saer Dieye			
Ets Ndiouck (Rosso)	<u>X</u>		

Représentants des Prestataires de service

Prénom	Nom	Organisations	Mb AG Collège 9	délégués CIRIZ 4	Mb bureau collège 3
Louma	Sarr	GIE Sope Serigne Fallou	X	X	X
Fara	Mbodj	Etablissement Fara Mbodj	X		
Cheikh	Gueye	Prestataire SA			
Dame	Seck	Union Locale Diawar	X		
Bara	Fall	Taïf			
Malick	Mbodj	Yerim Mbaguil			
Ndiaye	Séné	Mame Madicke			
Babacar	Kane	GIE Kennen Bock Diom			
Bassirou	Fall	GIE Tayif			
Mamadou	Sidibe	Union Locale Boundoum Barrage	X	X	X
Mamadou Lamine	Sow	Union Dagana A			
Alpha	Diop	Union Dagana A	X		
Babacar	Mbodj				
Abou	Diop	GIE Dieuf Dieuf			
Modou	Lo	GIE El Hadji Malick	X		
Amouda Niama	Ba	GIE Rassoulna Prestations			
Cheikh	Diallo	Naxady Derett			
Serigne	Amar	SOENA			
Abdou Khadre	Niang				
Oumar	Thiam				
		Union débit Tiguet			
Bouna	Wade				
Mame	Ngui				
Mbaye	Fall				
Mame Birahim	Ndiaye				
Patrick	Besson				
Cheikh Oumar	MBodj	Mbodj et frères	X	X	X
		Union locale de Kheun			
Matam : Amadou Ba			X		
Podor : Pelital			X	X	
TOTAL			25	4	3

Bureau du Collège des Fournisseurs & Prestataires de Services

Prénom & Nom	Organisation	Fonction	Contact	e-mail
Sérigne Saer NIANG	UNIS	Président	77 401 47 39	saerbandagne@yahoo.fr
Charles LARGE	SEDAB	Vice-Président	77 615 49 36	largecharles58@yahoo.fr
Louma Sarr	GIE Sope Serigne Fallou	Trésorier Général	77 556 21 74	
Mamadou SIDIBE	Union Locale Boundoum Barrage	Secrétaire Général	77 236 75 72	Mamadousidibe8@gmail.com
Alioune MBODJ	Mbodj et frères	Trésorier adjoint	77 403 66 55	Linekherfi84@yahoo.fr
Ets Dieng et frères		Suppléant		
Boubacar GUEYE	EQUIP PLUS	Suppléant	77 514 14 87	

A2.4. COLLEGE DES COMMERCANTS

Opérateurs économiques d'importance impliqués dans la commercialisation du riz local à travers des stratégies de contractualisation

	Mb AG Collège 10	délégués CIRIZ 6	Mb bureau 2
Vital	XX	XX	X
Terral	XX	X	
Teranga	X	X	
CNT	X	X	X
Cheikh Diallo	X	X	
CODERIZ (CCBM)			

Commerçants UNACOIS

	Mb AG collège 20	Délégués CIRIZ 8	Mb bureau du collège 4
Saint Louis			
MBacké Sarr	X		
Babacar Seck	X	<u>X</u>	
Gora Diop	X	<u>X</u>	
Bara Dieng	X	<u>X</u>	<u>X</u>
Madiop Diop	X	<u>X</u>	<u>X</u>
Ibrahima Dieng	X		
Moustapha Diop			
Sadibou Ba	X		
Arame Mbaye			
Ndongo Diop	X	<u>X</u>	<u>X</u>
<i>Mory Diop</i>	<u>X</u>		
Alhadi Ndiaye			
Alioune DIEYE	<u>X</u>	<u>X</u>	
Amar Seck			
Serigne Sall			
Babacar Ndiaye			
Mouhamed Ndiaye			
<i>Daouda Lo</i>			
Ross Bethio			
<u>GIE Thieytou</u>			
GIE Taïf			
GIE El Hadj Malick Sy			
GIE Dental Daka			
GIE Khar Yallah (femmes de Pont Gendarme)	<u>X</u>	<u>X</u>	
Ceebu Wallo de Ronkh			
Abdoulaye Diop	<u>X</u>		
Richard Toll et Dagana			
Entreprise Ndiaye de Thiagar			

Bass Mbodj de Rosso			
Adama Diop de Rosso			
GIE Ibrahima Mbodj de Rosso			
GIE Gueye et frères de Mbagam			
Diop et frères de Mbagam			
Naforé Lenol de RT			
Amicale des jeunes commerçants de Dagana			
Tiréra	<u>X</u>		
GIE Malal Yoro Gueye	<u>X</u>		
<u>Podor</u>			
Adama Diop			
Codou	<u>X</u>		
<u>Matam et Bakel</u>			
Consortium NDIADE de Ourossogui	<u>X</u>		
Entreprise Cheikh DIENE			
Entreprise Fallou Mbacké			
<u>Autres régions (Louga, Touba ...)</u>			
MBacke Cisse (Touba)	<u>X</u>	<u>X</u>	
Cheikh Leye (Touba)	<u>X</u>		
Pape Lo (Louga)	<u>X</u>		
Oumar NDiaye (Dahra)	<u>X</u>		

Importateurs et grossistes en riz de Dakar

Prénom	NOM	Organisations	Mb AG collège	délégués CIRIZ 3	Mb bureau collège 1
Moustapha	Tall	Ets Moustapha Tall			
Massey	Lo	Ets Amadou LO			
Moustapha	Ndiaye	Comptoir commercial Mandiaye Ndiaye			
Mme Diouck	Diouck	SENCOM Sarl			
Ibrahima	Diop	Tigers Denrées Sénégal (TDS)			
Abdoul Aziz	Ndiaye	SAFCOM			
Codou	Seye	CIC			
Mamadou	Lamine Kane	Novel Sénégal			
Mr Chirara	Chirara	COMTRADE			
Ezzédine	Fouad	Ezal Trading Company			
Mamadou	Sarr	MSCO			
Mohamed	Moctar	Société de Distribution et de Commerce (SDC)			
Bocar Samba	Dieye	Ets Bocar Samba Dieye			
Malick	Sall	Kebe et frères			

Bureau du Collège des commerçants

Organisation	Fonction	Contact	e-mail
Vital	Vice-Président		
Madiop Diop	Président	77 913 92 34	
CNT	Trésorier		
Bara Dieng	Trésorier Adjoint	77 236 65 93	
Ndongo Diop	SG	77 540 18 40	Ndongodiop04@gmail.com
1 représentant UNACOIS hors St Louis	suppléant		
1 représentant Importateur grossiste	suppléant		

ANNEXE 3 :

RAPPORT FINAL DE L'ATELIER DE LANCEMENT PROCESSUS DE CONSTITUTION DU COMITE INTERPROFESSIONNEL INTER-REGIONAL DE LA FILIERE RIZ EN ZONES SUD, SUD-EST ET CENTRE

I. INTRODUCTION

Les 12 et 13 Février 2014, s'est tenu à l'hôtel « Le Paris de Kaolack », l'atelier de lancement du processus de mise en place du comité interprofessionnel Interrégional riz des zones centre, sud et sud-est. Cet atelier organisé avec l'appui financier du Projet USAID/PCE a vu la participation des membres du comité technique provisoire identifiés lors de l'atelier de synthèse du processus de relance du comité interprofessionnel de la filière riz (CIRIZ) tenu au CIFA (Saint-Louis) les 28 et 29 janvier 2014. Les termes de références et la liste des participants du présent atelier figurent en annexe.

II. DEROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier a été ouvert par le président du CRCR de Kaolack et présidé par le DRDR de Kaolack. Suite à l'adoption des termes de référence et à la présentation des participants, les points ci-après ont été traités.

1. Mise en place du comité technique

Le DRDR de Kaolack a procédé à la lecture de la proposition des membres présentés pour le comité technique.

Les participants ont fait des amendements et les discussions ont porté sur la nécessité d'avoir un comité non pléthorique mais suffisamment inclusif pour garantir la participation des principaux acteurs concernés.

En conclusion, un comité technique de 20 membres a été mis en place.

Composition du comité technique :

- SODAGRI : 1
- PAPIL (Antenne de Fatick) : 1
- CRCR de Kolda, de Fatick et de Ziguinchor : 3
- DRDR coordonnateurs des CLCR/PNAR (Sédhiou, Kaolack et Tambacounda) : 3
- Zones ANCAR de la BMC, du SOHC et du BAS : 3
- SEDAB : 1
- GPROVAK Kounkané : 1
- FEPROBA : 1
- Entente Diouloulou : 1

- ONG Symbiose : 1
- FAFS/Sédhiou : 1
- Fédération des producteurs de riz de Fatick : 1
- Association des producteurs de riz de la vallée du fleuve Gambie (Tambacounda) : 1
- Symbiose ONG (Nioro du Rip) : 1

Gouvernance du Comité Technique

Sur proposition du président de séance et après discussions les participants ont désigné à l'unanimité l'équipe de coordination du comité technique :

- Coordonnateur : Michel Ndour, CRCR de Fatick ;
- 1^{er} Coordonnateur Adjoint (Point Focal zone Sud) : Arona Diédhiou, Entente Diouloulou ;
- 2^{ème} Coordonnateur Adjoint (Point Focal Zone irriguée) : Oumar Baldé, FEPROBA ;
- 3^{ème} Coordonnateur adjoint (Point Focal zone Sud-Est) : Amadou Barro WATT, Association Producteurs Riz Fleuve Gambie ;
- Rapporteurs : Mme Mariama Dramé Ndiaye, ANCAR Zone BMC; Oumar LY, SODAGRI ; Abdoulaye SY, ANCAR Zone BAS.

Par ailleurs, le mode fonctionnement du CT prévoit la désignation d'une équipe d'animation de 4 personnes pour faciliter la mise en œuvre des activités ainsi que la tenue de réunions pour la validation des différents livrables du processus.

Mandat du Comité Technique

Le mandat du comité qui prendra fin le jour de l'assemblée générale constitutive du comité interprofessionnel est le suivant :

1. Proposer un plan d'actions détaillé accompagné d'un budget et d'un chronogramme des activités ;
2. Rechercher et mobiliser les ressources auprès des partenaires pour financer le processus : USAID/PCE, USAID/ERA, SODAGRI, PAPIL, PADAER, ASPRODEB, FNDASP, PAPSEN, PAFA, JICA, ARDs, PPDC, PASA/LOUMAKAF, etc.
3. Conduire le processus de consultation des acteurs ;
4. Identifier les membres potentiels ;
5. Elaborer un projet de règlement intérieur du Comité interprofessionnel inter-régional ;
6. Préparer l'AG constitutive du Comité interprofessionnel.

2. Rappel des dispositions de la LOASP, du décret d'application sur les interprofessions et des textes du CIRIZ

La présentation des textes législatifs et réglementaires concernant les Organisations Interprofessionnelles faite par Ousmane FALL de l'USAID/PCE a permis aux participants de mieux comprendre les enjeux, le processus de constitution et le mode de fonctionnement des interprofessions

3. Structuration du comité interprofessionnel interrégional et identification des membres potentiels

Les participants ont proposé la mise en place d'un seul comité interprofessionnel constitué de 4 Collèges, couvrant toute la zone Centre, Sud et Sud-Est :

- Un Collège des Producteurs avec une Section Riz Pluvial et une Section Riz irrigué.
- Un Collège des Fournisseurs intrants/Prestataires de services
- Un Collège des Transformateurs
- Un Collège des Commerçants

Conformément aux dispositions de la LOASP, ce comité interrégional s'affiliera à l'organisation interprofessionnelle (CIRIZ) qui sera reconnue au niveau national et sera représenté de manière paritaire dans les organes de celle-ci (Assemblée générale, Conseil d'administration et Bureau exécutif).

Ainsi, le tableau des acteurs de la filière riz dans les zones concernées a été actualisé pour servir de base à l'élaboration du plan d'actions du processus de constitution de l'interprofession interrégionale.

Tableau 1 : Identification des acteurs de la filière riz dans les zones centre, sud et sud-est

TYPES D'ACTEURS	PRODUCTEURS	FOURNISSEURS D'INTRANS	PRESTATAIRES DE SERVICES	TRANSFORMATEURS	COMMERÇANTS
ZIGUINCHOR	.COOPERATIVE BLOUF ET EMANO DE BIGNONA .ENTENTE DIOULOULO COOPERATIVE PRODUCTI ON DE SEMENCES DE KAMANO COORDINATION DES ORGANISATIONS	.SEDAB .COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES MEMBRE DU REPROSENER ENTENTE DIOULOULO (SEMENCES)		UNITES DE DECORTICAGE DE RIZ INDIVIDUELS	UNACOIS COMMERÇANTS NON AFFILIES

TYPES D'ACTEURS	PRODUCTEURS	FOURNISSEURS D'INTRANS	PRESTATAIRES DE SERVICES	TRANSFORMATEURS	COMMERÇANTS
ZONES DE PRODUCTION	PROFESSIONNELLES ET RURALES DE BIGNONA (CORD/B); ASSOCIATION DES JEUNES AGRICULTEURS D'OUSSOUYE (AJADO)				
VELINGARA (RIZ IRRIGUE ANAMBE)	.FEPROBA	COOPERATIVE DE PRODUCTION DE SEMENCES	PRESTATAIRES INDIVIDUELS	.GIE DIEMECOUNDA .USINE SODAGRI	.UNACOIS .COMMERCANTS NON AFFILIES

TYPES D'ACTEURS	PRODUCTEURS	FOURNISSEURS D'INTRANS	PRESTATAIRES DE SERVICES	TRANSFORMATEURS	COMMERÇANTS
ZONES DE PRODUCTION				RETROCEDEE A UN PRIVE .DECORTIQUEURS DE RIZ NERICA .DECORTIQUEURS INDIVIDUELS	
KOLDA	.RESEAUX DE PRODUCTEURS DE RIZ NERICA (GIE KISSAL PATIM, ETC.)	.SEDAB .OPERATEURS PRIVES .RESEAU DES PRODUCTEURS DE SEMENCES	.SODEVOL .COSEMA .INDIVIDUELS	INDIVIDUELS (DECORTICAGE)	.UNACOIS .COMMERCANTS NON AFFILIES

TYPES D'ACTEURS	PRODUCTEURS	FOURNISSEURS D'INTRANS	PRESTATAIRES DE SERVICES	TRANSFORMATEURS	COMMERÇANTS
ZONES DE PRODUCTION		DE NERICA (REPROSENER)			
SEDHIOU	.SEDHIOU : COOPERATIVE DE DIANABA, . SECTION FAFS DE SEDHIOU				.UNACOIS .C OMMERÇANTS NON AFFILIES
FATICK	FEDERATION DES PRODUCTEURS DE RIZ DE FATICK	SEDAB COOPERATIVES SEMENCIERES (4)	INDIVIDUELS (PRESTATIONS DE TRAVAUX DU SOL)	UTRACEL (TRANSFORMATION)	.UNACOIS .C OMMERÇANTS NON AFFILIES .COMITES DE GESTION DE 100 MAGASINS MULTIFONC

TYPES D'ACTEURS	PRODUCTEURS	FOURNISSEURS D'INTRANS	PRESTATAIRES DE SERVICES	TRANSFORMATEURS	COMMERÇANTS
ZONES DE PRODUCTION					TIONNELS
KAOLACK	.RESEAU DES PRODUCTEURS DE RIZ PLUVIAL DE NIORO DU RIP (APPUYE PAR SYMBIOSE)	PRODUCTEURS DE SEMENCES DE WACK NGOUNA	INDIVIDUELS (DECORTICAGE)		.UNACOIS .COMMERCANTS NON AFFILIES
KAFFRINE	.RESEAU DES PRODUCTEURS DE RIZ PLUVIAL DE KAFFRINE (APPUYE PAR				

TYPES D'ACTEURS	PRODUCTEURS	FOURNISSEURS D'INTRANS	PRESTATAIRES DE SERVICES	TRANSFORMATEURS	COMMERÇANTS
ZONES DE PRODUCTION					
	SYMBIOSE)				
KEDOUGOU	ASSOCIATION DE PRODUCTEURS DE RIZ DE KEDOUGOU			.UNITE DECORTICAGE RIZ SODEFTTEX	.UNACOIS .COMMERCANTS NON AFFILIES
TAMBACOU NDA	ARFG	COOPERATIVE DE PRODUCTION DE SEMENCES			.UNACOIS .COMMERCANTS NON AFFILIES

4. Elaboration du plan d'actions du Comité Technique

L'élaboration du plan d'action du comité technique a démarré le premier jour de l'atelier et s'est poursuivi au second jour. Il a été budgétisé et validé par les membres du comité technique.

Tableau 2 : Plan d'actions budgétisé

Résultats	Activités	Rubriques budgétaires	coût unitaire	Budget	Responsable	
Les ressources financières sont mobilisées auprès de partenaires identifiés	Identifier les partenaires financiers			PM	Comité Technique	
	Elaborer des requêtes de financement			PM		
	Rencontrer les partenaires potentiels	mission de 3 jours à Dakar (3 personnes)		65 000		585 000
		mission de 2 jours à Tamba (3 personnes)		55 000		330 000
		mission de 2 jours à Kaolack (3 personnes)		55 000		330 000
		mission de 2 jours à Ziguinchor (3 personnes)		55 000		330 000
Elaborer un manuel de gestion des ressources mobilisées			PM			
Les acteurs de la filière riz sont consultés	Planifier et programmer les activités	réunion du CT de 20 membres, pendant 2 jours à Kaolack	50 000	2 000 000		
	Elaborer une note de synthèse sur la filière riz et sur les expériences en matière d'interprofessions			PM		
	Organiser les séances de concertation	Fatick (Toubacouta et Loul Sesséne)	250 000	500 000		
		Kaolack (Nioro et Latmingué)	250 000	500 000		
		Kaffrine (Nganda)	250 000	250 000		
		Tamba (Kédougou, Koussanar et Tamba)	250 000	750 000		

Résultats	Activités	Rubriques budgétaires	coût unitaire	Budget	Responsable	
		Kolda (Anambé et Kolda)	250 000	500 000		
		Sédhiou (Sédhiou et Goudomp)	250 000	500 000		
		Ziguinchor (2 Bignona et 1 Ziguinchor)	250 000	750 000		
		Prise en charge des équipes d'animation (3 équipes de 4 personnes)	125 000	1 500 000		
		Forfait logistique des réunions	450 000	450 000		
Les membres potentiels sont identifiés, caractérisés et organisés	Mettre en place une base de données des acteurs : identification et caractérisation des membres potentiels de l'interprofession	Prise en charge de 30 enquêteurs	185 000	5 550 000		
		Prise en charge 6 superviseurs	400 000	2 400 000		
		3 ateliers de mise à niveau (Kaolack, Sédhiou, Tamba)	900 000	2 700 000		
		Prise en charge de 3 équipes d'animation de 4 personnes	75 000	900 000		
		Logistique des 3 ateliers	100 000	300 000		
			Atelier de partage des résultats : 60 participants pendant 2 jours	50 000	6 000 000	
		Appuyer la structuration et la formalisation des acteurs			PM	
		Appuyer la constitution des collèges	AG collège producteurs (50 délégués)	30 000	1 500 000	
			AG collège transformateurs (20 délégués)	30 000	600 000	
		AG collège fournisseurs et prestataires de services (20 délégués)	30 000	600 000		
		AG collège commerçants (20 délégués)	30 000	600 000		
		Equipe d'animation de 4 personnes, 3 jours	50 000	600 000		
		Logistique AG	200 000	200 000		

Résultats	Activités	Rubriques budgétaires	coût unitaire	Budget	Responsable
Le projet de règlement intérieur du Comité interprofessionnel interrégional est élaboré	Consulter les textes réglementaires du CIRIZ			PM	
	Rédiger et partager le projet de règlement intérieur	Réunion du CT de 20 membres pendant 2 jours à Kolda	50 000	2 000 000	
L'AG constitutive du comité interprofessionnel interrégional Riz est organisée	Préparer l'AG Organiser l'AG constitutive	Convocation des délégués des collèges et des partenaires			
		Prise en charge des délégués (environ 80 participants)	62 500	5 000 000	
		Logistique (location salle)	60 000	60 000	
		Prise en charge de l'équipe de coordination du comité technique pour la présentation du rapport d'activités : 6 personnes, 2 jours	50 000	600 000	
Le comité technique est fonctionnel	Partager régulièrement les informations avec les membres du comité et les partenaires	Frais de communication pendant 12 mois	150 000	1 800 000	
	Coordonner la mise en œuvre du processus et rédiger les rapports d'activités	Perdiem des 4 coordonnateurs et des 3 rapporteurs, pour 5 missions de 3 jours	45 000	4 725 000	
TOTAL				45 410 000	

III. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS DE L'ATELIER

Les recommandations suivantes ont été formulées par le comité technique

1. Informer les structures à intégrer dans le comité riz : ONG Symbiose, Fédération des producteurs de riz de Fatick, Association des riziculteurs du fleuve Gambie ;
2. Mobiliser les partenaires pour l'appui financier : USAID (PCE, Yaajendé, ERA), SODAGRI, PAPIL, PADAER, ASPRODEB, FNDASP, PAPSEN, PAFA, FAO/AISAN, ANCAR, PADERCA, PASA, World Vision, SEDAB, PNAR, JICA ;

3. Transmettre le Rapport final au Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural pour l'informer du lancement du processus ;
4. Faire une restitution interne dans chaque structure et partager les recommandations de l'atelier aux décideurs ;
5. Rédiger une note explicative du plan d'action budgétisé ;
6. Solliciter la participation de 5 membres du comité technique à l'AG constitutive du CIRIZ renouvelé prévue en avril 2014, à titre d'observateurs. Pour l'assemblée Extraordinaire du 25 février 2014, le CT sera représenté par 3 délégués. Ces derniers défendront la représentation paritaire de 40 % du futur comité interprofessionnel interrégional dans toutes les instances du CIRIZ.

Après lecture du projet de compte rendu par les rapporteurs, le président de séance, Fallou Faye, DRDR de Kaolack et le modérateur, Michel Ndour, Président du CRCR de Fatick ont salué la participation active de tous les participants et le soutien financier et l'appui technique de l'USAID/PCE pour la réussite de rencontre. Ils ont félicité le Manager Ousmane FALL pour le travail qu'il abat pour l'intégration des zones centre, sud et sud-est dans les instances du CIRIZ National.

Liste des participants de l'atelier de lancement du comité technique zones centre, sud et sud-est

N°	PRENOMS ET NOM	FONCTION	ORGANISATION	PROVENANCE	TEL	EMAIL
1	ARONA DIEDHIOU	PRESIDENT	ENTENTE DIOULOLOU	ZIGUINCHOR	776146724	ARONADIEDHIOU2010@YAHOO.FR
2	KHADIDIATOU BAH	PRESIDENTE	GPROVAK	KOUNKANE	777834971	
3	OUMAR BALDE	VICE- PRESIDENT	FEPROBA	ANAMBE	775109451	FEPROBAANAMBE@GMAIL.COM
4	MICHEL NDOUR	PRODUCTEUR	CRCR/FK	FATICK	774498585	DELTA7MNDOUR@YAHOO.FR
5	SAMBA KA	PRODUCTEUR	CRCR/ KL	NDIOFFANE	775367575	SAMBA44KA@YAHOO.FR

N°	PRENOMS ET NOM	FONCTION	ORGANISATION	PROVENANCE	TEL	EMAIL
6	ABDOU BADJI	AGRO-PASTEUR /PRESIDENT	CRCR/ZIG	ZIGUINCHOR	776575520	HADJIABDOUBADJI@YAHOO.FR
7	FALILOU FAYE	DIRECTEUR	DRDR	KAOLACK	776460075	DRDRKL2005@YAHOO.FR
8	OUMAR LY	CHEF DIVISION APPUI AU DEVELOPPEM	SODAGRI	ANAMBE	779705305	OUMAR.LY@GMAIL.COM

N°	PRENOMS ET NOM	FONCTION	ORGANISATION	PROVENANCE	TEL	EMAIL
		ENT RURAL				
9	MARIAMA DRAME NDIAYE	DIRECTRICE DE ZONE	ANCAR/BMC	ZIGUINCHOR	774322448	MARYDRAME@GMAIL.COM
10	MOHAMED CISSE	PRESIDENT	CRCR	KOLDA	776470241	REPROSENER@GMAIL.COM
11	DAHA BALDE	COORDINATEUR SEDAB CENTRE	SEDAB	KAFFRINE	774203225	DAHASEDAB@LIVE.FR
12	IBRAHIMA BA	SERVICE SEMENCE	SEDAB	DAKAR	774819982	BAIBRAHIMA206@YAHOO.COM

N°	PRENOMS ET NOM	FONCTION	ORGANISATION	PROVENANCE	TEL	EMAIL
13	MOUSSA DIOP	RESPONSABLE LOGISTIQUE	SEDAB	DAKAR	776303848	SEDABSARL@LIVE.FR
14	ABDOULAYE SY	DIRECTEUR DE ZONE	ANCAR BAS	KAHONE	776452843	LAYESYTHIES@YAHOO.FR
15	LUCIEN NDECKY	DIRECTEUR DE ZONE	ANCAR SOHC	TAMBACOUNDA	339813029 776416631	ANCARTAMBA@ORANGE.SN
16	MAMADOU CAMARA	CHEF ANTENNE FATICK	PAPIL	FACTICK	776305624	MMDCAMARA2004@GMAIL.COM

N°	PRENOMS ET NOM	FONCTION	ORGANISATION	PROVENANCE	TEL	EMAIL
17	HAMADOU BALDE	DRDR SEDHIOU	DRDR SEDHIOU	SEDHIOU	773742490	DRDRSEDHIOU@YAHOO.FR
18	KHADY MANE	PRESIDENTE	FAFS SEDHIOU	SEDHIOU	775713292	KHADY_MAN@YAHOO.FR
19	OUSMANE FALL	MANAGER AG. POLICY REFORMS	USAID/PCE	DAKAR	775252231	OFALL@PCE.SN
20	PIERRE DIOUF	DIRECTEUR	DRDR	TAMBACOU NDA	775644002	DRDRTAMBA@YAHOO.FR

N°	PRENOMS ET NOM	FONCTION	ORGANISATION	PROVENANCE	TEL	EMAIL
21	MATHILDE SENE	TRAINING SPECIALIST	PCE	DAKAR	775236674	MILDA14@HOTMAIL.COM

Termes de référence

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la consolidation de la chaîne de valeur riz, les acteurs de la Vallée du fleuve Sénégal ont engagé depuis janvier 2012 une dynamique de concertation pour relancer l'interprofession Riz en léthargie depuis quelques années. Cette réflexion participative a permis de réformer les textes juridiques du CIRIZ dans le sens (i) de la responsabilisation complète des professionnels, (ii) d'un meilleur équilibre entre producteurs et autres interlocuteurs, (iii) d'une recherche d'efficacité et d'économie dans le fonctionnement de l'interprofession et enfin (iv) de permettre une prise de décisions engageant l'ensemble des membres et acceptées de tous.

Aussi, l'USAID/PCE apporte son appui pour contribuer à la mise en place d'une interprofession capable d'assurer efficacement la gouvernance de la filière Riz et qui soit conforme aux dispositions de la LOASP qui prévoit la reconnaissance d'une seule interprofession par type de produit et une représentation paritaire aussi bien des organisations professionnelles que des différentes zones de production dans les organes de l'interprofession reconnue. La nouvelle organisation interprofessionnelle dont l'assemblée générale constitutive est prévue en avril 2014 devra prévoir l'intégration des zones centre-sud, sud-est et sud du pays où se développe de plus en plus la riziculture irriguée et pluviale. La contribution attendue de ces zones à l'objectif du PNAR de 1 500 000 tonnes de riz paddy fixé à l'horizon 2018 est estimée à 40%.

Durant la phase d'information/sensibilisation et partage d'expériences du programme d'appui porté par la Fédération des Périmètres Autogérés de la Vallée du fleuve Sénégal (FPA) au profit du CIRIZ, un atelier d'une journée a été organisé à Kolda le 25 janvier 2014. Cette rencontre a permis de procéder à une large diffusion des nouveaux textes du CIRIZ (statut et règlement intérieur) auprès des acteurs des zones Centre-sud, Sud-est et Sud afin de les mettre à niveau sur la dynamique enclenchée dans le Nord, de les préparer à une éventuelle adhésion à ce processus et de les tenir informés sur les différentes expériences développées par certaines structures dans la filière riz.

La réflexion s'est poursuivie lors de l'atelier de synthèse de cette première phase tenu les 28 et 29 janvier 2014 au CIFA (Saint-Louis). Le groupe de travail sur le processus de constitution d'un comité interprofessionnel régional (CIR) dans les zones Centre-sud, Sud-est et Sud a proposé la mise en place d'un Comité Technique (CT) composé de seize (16) membres (voir annexe 3) chargé entre autres d'élaborer un plan d'action budgétisé.

A cet effet, l'USAID/PCE a consenti de prendre en charge le financement de la première rencontre du comité technique dans le budget logistique du programme d'appui au processus de relance du CIRIZ en cours.

2. RESULTATS ATTENDUS DE L'ATELIER

Les résultats suivants sont attendus de l'atelier :

- le comité technique chargé de conduire le processus de constitution du comité interprofessionnel régional des zones Centre et Sud est mis en place ;
- Le plan d'actions budgétisé du processus est élaboré par le comité technique ;
- La stratégie de mobilisation des ressources pour financer le plan d'actions est définie ;
- Les modalités de la représentation du CIR dans les organes du CIRIZ sont proposées.

3. METHODOLOGIE

Les travaux se feront en plénière subdivisée en 3 séances.

La première séance a pour objet la mise en place officielle du comité technique avec la désignation d'un coordonnateur et d'un rapporteur. Il s'agira plus spécifiquement de définir la composition, l'organisation, le mandat et le mode de fonctionnement du comité.

La deuxième séance consistera à élaborer le plan d'actions budgétisé du comité technique en suivant les étapes suivantes :

- Rappel des dispositions de la LOASP, du décret d'application sur les interprofessions et des textes du CIRIZ ;
- Structuration du comité interprofessionnel inter-régional (CIR) ;
- Identification des membres potentiels du CIR ;
- Elaboration d'un plan d'actions (objectifs, résultats attendus, activités/actions, modalités de mise en œuvre, indicateurs, délais, responsables) ;
- Budgétisation du plan d'actions.

La troisième séance est réservée à la stratégie de financement du plan d'actions et aux recommandations à formuler en direction du CIRIZ :

- Identification des partenaires financiers ;
- Démarche à entreprendre pour mobiliser les ressources et le mode de gestion ;
- Formulation de recommandations sur les nouveaux textes du CIRIZ.

La rencontre se déroulera en 2 jours, les 12 et 13 février 2014, à l'hôtel « Le Paris » de Kaolack et regroupera les représentants des principaux acteurs concernés par la filière riz (producteurs, fournisseurs d'intrants, services techniques, services d'appui/conseil, projets de développement, etc.) intervenant dans les principales zones de production du riz : Bassin arachidier Sud (régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine), Centre-Est (régions de Kédougou et Tambacounda) et Sud (régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor).

4. AGENDA DE L'ATELIER

Mercredi 12 février 2014	
Mot de bienvenue du Président CRCR Kaolack Allocutions <ul style="list-style-type: none"> - Coordonnateur provisoire du CT (compte-rendu) - Représentant du CIRIZ Ouverture Officielle par le DRDR Kaolack Présentation des participants (tour de table)	9 h 30 – 10 h 00
Présentation des termes de référence et adoption de l'agenda de l'atelier	10 h 00 – 10 h 15
Pause-café	10 h 15 – 10 h 30
Séance 1 : Mise en place officielle du comité technique (composition, structuration et mode de fonctionnement)	10 h 30 – 12 h 00
Séance 2 : Elaboration du plan d'actions et budgétisation	12 h 00 – 13 h 30
Pause Déjeuner	13 h 30 – 15 h 00
Elaboration du plan d'actions et budgétisation (suite)	15 h 00 – 16 h 30
Jeudi 13 février 2014	
Présentation et adoption du plan d'actions budgétisé	09 h 00 – 10 h 15
Pause café	10 h 15 – 10 h 30
Séance 3 : Stratégie de mobilisation des ressources et recommandations au CIRIZ	10 h 30 – 12 h 30
Synthèse et Clôture de l'atelier	12 h 30 – 13 h 30
Déjeuner	13 h 30

ANNEXE 4 :

COMPTES RENDUS DES CINQ REUNIONS DE VALIDATION DE RAPPORTS DU COMITE TECHNIQUE

A4.1. LANCEMENT DU PROGRAMME D'APPUI AU PROCESSUS DE RELANCE DU COMITE INTERPROFESSIONNEL DE LA FILIERE RIZ (CIRIZ) PAR LE COMITE TECHNIQUE

.....

Ross Béthio, le 20 Décembre 2013

COMPTE RENDU

OBJECTIF DE LA REUNION DE LANCEMENT

L'objectif de la réunion de lancement du programme d'appui au processus de relance du CIRIZ par le Comité Technique est de marquer le démarrage officiel du programme d'appui par le comité technique chargé de piloter le processus et composé de représentant du CIRIZ des délégations de Dagana, Podor et Matam, de la FPA, de la SAED, du Projet 3PRD, du PCE et d'un facilitateur.

Les objectifs spécifiques ci-après sont visés :

- Partager la note méthodologique du programme d'appui élaborée par la FPA avec l'appui du facilitateur;
- Examiner et adopter le calendrier de tenue des ateliers dans la vallée du Fleuve Sénégal et dans la zone Sud ;
- Echanger sur les modalités pratiques de tenue de ces ateliers en identifiant les points focaux dans chaque zone chargés d'appuyer l'organisation matérielle ;
- Echanger sur la composition de l'équipe d'animation des ateliers et les attentes placées à ses membres ;
- Echanger sur les thématiques à discuter au cours de ces ateliers afin de les centrer sur leurs véritables objectifs.

PRINCIPAUX RESULTATS

La réunion de lancement, par le Comité Technique (CT), des activités du programme d'appui au processus de relance du CIRIZ s'est tenue le 20 décembre 2013 à Ross Béthio dans les locaux de la FPA. Il a vu la participation de représentants du CIRIZ, de la FPA, de la SAED, du Projet 3PRD, de l'USAID/PCE et du facilitateur (voir liste de présence en annexe).

A l'ouverture de la séance, M. Saliou SARR, Président du CIRIZ a remercié tous les participants de leur présence et a magnifié la présence de l'USAID/PCE et les représentants du CIRIZ de Matam avant d'expliquer à ces derniers la nécessité de faire participer tous les membres dans le processus quelque soit la provenance. Il a précisé aussi la nécessité d'organiser des ateliers jusque dans leurs zones respectives pour un large partage des nouveaux textes et de tout le processus.

A sa suite, M. Alioune GUEYE, Vice-Président de la FPA, a rappelé tout le processus ayant abouti à cette journée, depuis l'appui de la SAED/3PRD dans le processus d'adoption des nouveaux textes du CIRIZ jusqu'à l'arrivée de l'USAID/PCE dans le processus de relance du CIRIZ. Il a également salué la présence des membres du CIRIZ de Matam ayant participé la veille à la réunion de fixation du prix du paddy.

Enfin, M. Ousmane FALL a rappelé les attentes de l'USAID/PCE dans ce processus tout en précisant que la note méthodologique est basée sur les TDR du programme révisés et adoptés entre la FPA et le PCE. Il a présenté le nouveau contexte de la production du riz pluvial dans la zone Sud avant de préciser, qu'au-delà de la vulgarisation des nouveaux textes du CIRIZ, les services à rendre à ses membres en y intégrant les nouvelles initiatives locales développées par différentes structures dès leur adoption.

Dans son exposé, le facilitateur a abordé diverses questions liées au contexte du programme, aux objectifs, à la méthodologie adoptée pour la mise en œuvre du programme (organisation des différents ateliers d'information/sensibilisation/partage des initiatives locales, de synthèse, d'identification/caractérisation des organisations membres potentiels et de constitution des collègues) ainsi qu'au calendrier de la tenue des ateliers dans les différentes zones.

A la suite de l'exposé, le président du CIRIZ a proposé de regrouper les ateliers prévus à Matam et à Bakel du fait des faibles proportions de production du riz dans la zone de Bakel. Plusieurs intervenants ont confirmé la nécessité d'aller à Bakel pour faire participer les producteurs de cette zone quelque puisse être le niveau de production actuel du riz. Il a été retenu de faire l'étape de Bakel.

Les producteurs de Matam, devant prendre le chemin du retour, se sont fait excusés avant de réaffirmer leur adhésion totale à la présente note méthodologique avant de remercier toute l'assistance pour cette invitation.

Certains participants ont déploré le fait qu'ils n'ont pas été informés sur le processus ayant abouti à l'appui de l'USAID/PCE à la suite de l'atelier de Ndiaye et le mode de désignation des membres du CIRIZ dans le CT. En réponse, le Président du CIRIZ a affirmé avoir pris ses responsabilités face aux propositions de l'USAID/PCE de contribuer au processus de relance du CIRIZ et que les cinq (5) membres du CIRIZ sont ainsi composés : 1 représentant de Matam-Bakel, 1 de Podor, 1 de Dagana, 1 privé et le Président.

Le Président de la FPA a souligné l'importance d'avoir dans l'équipe d'animation des personnes au fait de la problématique pour conduire les différents ateliers. C'est dans ce sens que les Présidents du CIRIZ et de la FPA ont affirmé vouloir s'impliquer autant que possible dans cette équipe en commençant par les étapes de Bakel et de Matam.

Le représentant du projet 3PRD a insisté sur les résultats attendus de ces ateliers d'information/sensibilisation que l'on combine avec les « success stories » et qui n'ont pas fait l'objet de validation. Les discussions sur ces questions pourraient nous détourner de l'objectif principal. Il a été noté que ces éléments ne sont que des informations à livrer aux acteurs et qu'il appartiendra pour la suite au CIRIZ de s'en approprier pour traduire les plus pertinentes en services à rendre à ses membres. Ces « success stories » pourraient être appelés des initiatives locales ou autres.

Enfin, le CT a examiné et amendé le calendrier d'organisation des ateliers dans les différentes zones et les résultats figurent en annexe.

En conclusion, le Président du CIRIZ a exhorté les représentants des différentes structures membres du CT et de l'équipe d'animation à accorder beaucoup d'importance à ces ateliers pour une bonne appropriation du processus par les acteurs à la base afin d'assurer aux différents collèges une bonne représentativité au sein du CIRIZ pour mieux les rendre des services.

CALENDRIER DES ATELIERS POUR LA RELANCE DU CIRIZ

Du 20 décembre 2013 au 25 mars 2014

Date	Activité	Lieux	Nom de Personne de contact	Fonction	Contact
Jeudi 19 Déc 2013	Voyage et nuitée à St-Louis				
Vendredi 20 Déc 2013	Lancement par CT	FPA	Alioune GUEYE	V/Pdt FPA	77 540 48 51/70 914 72 74
Lu 23 Déc 2013	Transmission Livrable 1 à l'USAID/PCE				
Ma 24 Déc 2013	Nuitée à Bakel				
Me 25 Déc 2013	Inf/Sens/P SS Prod + Trans/D	Bakel (SAED)	Thioub SAMB	Ingénieur Délégué	
Je 26 Déc 2013	Nuitée à Ourossogui				
Ve 27 Déc 2013	Inf/Sens/P SS Prod + Trans/D	Matam (SAED)			
	Voyage et nuitée à Ndioum				
Sa 28 Déc 2013	Inf/Sens/P SS Prod + Trans/D	Nianga (SAED)	Alassane BA	Ingénieur Délégué	
	Voyage et nuitée à Richard Toll				
Di 29 Déc 2013	Inf/Sens/P SS Prod	Richard Toll (Mairie)	Mbaye NIASS	Ingénieur Délégué	
Me 15 jan 2014	Voyage et nuitée à St-Louis				
Je 16 jan 2014	Inform/sensib P/SS Fourn/Prest	SAED	Seyni NDAO	DG Adjoint	
Ve 17 Jan 2014	Inform/sensib P/SS Commerçant	SAED	Seyni NDAO	DG Adjoint	
Sa 18 Jan 2014	Inform/sensib P/SS Transf/D	Ndiaye	Mbaye NIASS	Ingénieur Délégué	
Di 19 Jan 2014	Inform/sensib P/SS Pr Prod	Ndiaye	Mbaye NIASS	Ingénieur Délégué	
Ve 24 Jan 2014	Voyage et nuitée à Kolda				
Sa 25 Jan 2014	Inform/sensib P/SS P, T, C, F	Centre Cesar			
Di 26 Jan 2014	Voyage et nuitée à Dakar				
Lu 27 Jan 2014	Voyage et nuitée à St-Louis				
Ma 28 - 29 Jan 2014	Atelier de synthèse	Ndiaye			
Je 30 Jan 2014	Elaboration livrable 2 atelier Inf/Sens/P-SS				

Ve 31 Jan 2014	Validation livrable 2 par CT	FPA	Alioune GUEYE	V/Pdt FPA	77 540 48 51/70 914 72 74
Sa 01 Fév 2014	Atelier Mise à niveau relais	Ndiaye			
Lu 03 - 05 Fév 2014	Identification organizations membres potentiels				
Ma 4 Fév 2014	Transmission Livrable 2 à l'USAID/PCE				
Je 06 - 16 Fév 2014	Caractérisation Organisations	Déleg Dagana, Podor, Matam et Bakel	Relais		
Lu 17 - 19 Fév 2014	Traitement des données				
Ve 21 - 23 Fév 2014	Elaboration rapport activité ident/caractér				
Ve 28 Fév 2014	Validation rapport activité I/C	FPA	Alioune GUEYE	V/Pdt FPA	77 540 48 51/70 914 72 74
Sa 1 ^{er} mars 2014	Préparation réunions constitution Collèges				
Di 2 mars 2014	Voyage et Nuitée à St-Louis				
Lu 3 mars 2014	Constit Collège Producteurs	Ndiaye			
Ma 4 mars 2014	Const Collège Transform/Déc	Ndiaye			
Me 5 mars 2014	Constit Collège Fourn/Prest	Ndiaye			
Je 6 mars 2014	Constit Collège Commerçants	Ndiaye			
Ve 7 - 9 mars 2014	Synthèse Compte-rendus réunions 4 collèges				
Lu 10 mars 2014	Voyage et Nuitée à St-Louis				
Ma 11 mars 2014	Validation synthèse CRR/C Collèges	FPA	Alioune GUEYE	V/Pdt FPA	77 540 48 51/70 914 72 74
Me 12 - 13 mars 2014	Elaboration livrable 3 I/C & CRRC Collèges				
Ve 14 mars 2014	Transmission Livrable 3 à l'USAID/PCE				
Lu 17 - 19 mars 2014	Elaboration Rapport final				
Je 20 mars 2014	Voyage et Nuitée à St-Louis				
Ve 21 mars 2014	Validation Rapport final par CT	FPA	Alioune GUEYE	V/Pdt FPA	77 540 48 51/70 914 72 74
Ma 25 mars 2014	Transmission Livrable 4 à l'USAID/PCE				

Tableau 1 : Activités d'information/sensibilisation sur les nouvelles missions et la structuration du CIRIZ et partage des initiatives locales avec les acteurs à la base de la chaîne de valeur riz

Activités	Modalités de mise en œuvre
Informations/sensibilisation/partage des initiatives locales pour les producteurs du département de Dagana	2 ateliers d'une journée pour 50 participants au CIFA et à Richard Toll
Informations/sensibilisation/partage des initiatives locales pour les transformateurs/décortiqueurs du département de Dagana	1 atelier d'une journée pour 50 participants au CIFA
Informations/sensibilisation/partage des initiatives locales pour les producteurs et les transformateurs/décortiqueuses du département de Podor	1 atelier d'une journée pour 50 participants à Ndioum
Informations/sensibilisation/partage des initiatives locales pour les producteurs et transformateurs/décortiqueuses des départements de Matam et de Kanel	1 atelier d'une journée pour 50 participants à Ourossogui
Informations/sensibilisation/partage des initiatives locales pour les producteurs et transformateurs/décortiqueuses du département de Bakel	1 atelier d'une journée pour 35 participants à Bakel
Informations/sensibilisation/partage des initiatives locales pour les commerçants	1 atelier d'une journée pour 30 participants dont 08 de Dakar et 2 de Louga, à St-Louis
Informations/sensibilisation/partage des initiatives locales pour les prestataires de services et fournisseurs	1 atelier d'une journée pour 30 participants au CIFA
Informations/sensibilisation/partage des initiatives locales pour les producteurs, transformateurs/décortiqueurs, commerçants et fournisseurs/prestataires des départements de Sédhiou, Kolda, Vélingara, Kédougou et Fatick	1 atelier d'une journée pour 50 participants à Kolda
Atelier de synthèse	1 atelier de deux (2) jours pour 60 participants au CIFA

Tableau 2 : Les activités d'identification/caractérisation des organisations membres potentiels des collèges du CIRIZ

Activités	Modalités de mise en œuvre
Mise à niveau des relais	1 atelier d'une journée pour 16 participants dont 12 relais, et une équipe d'animation de 4 personnes
Collecte d'informations	Missions de terrain de 12 relais durant 10 jours sous la supervision du facilitateur
Traitement des données	Par les relais appuyés par le facilitateur
Rédaction du rapport d'activités	Par le facilitateur et partagé avec le CT

Tableau 3 : Réunions constitutives des quatre collèges du CIRIZ

Activités	Modalités de mise en œuvre
Réunion constitutive du collège des producteurs	1 atelier d'une journée pour 50 participants : Dagana (25), Podor (10), Matam (8) et Bakel (7)
Réunion constitutive du collège des transformateurs/décortiqueurs	1 atelier d'une journée pour 25 participants : Dagana (15), Podor (8), Matam (5) et Bakel (2)
Réunion constitutive du collège des commerçants/importateurs de riz	1 atelier d'une journée pour 25 participants : Dagana (10), Podor (8), Matam (5) et Bakel (2)
Réunion constitutive du collège des fournisseurs/prestataires	1 atelier d'une journée pour 25 participants : Dagana (15), Podor (5), Matam (3) et Bakel (2)

LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION

N°	Prénom	NOM	Structure	Fonction	Email	Téléphone
1	Saliou	SARR	CIRIZ	Président	sarr_saliou@hotmail.com	77 650 98 80
2	Abdoulaye	DIOP	FPA	Responsable achat groupé	-	70 106 43 69
3	Alioune	GUEYE	FPA	Vice-Président	liounequey@yahoo.fr	77 540 48 51/70 914 72 74
4	El Hadj Seydou Nourou	SY	FPA	Sec. Général	seydunuru67@hotmail.fr	77 649 02 51
5	Ousmane	KA	FPA	Coordonnateur	fpaseneegal@live.fr	77 577 05 71
6	Ousmane	FALL	USAID/PCE	Manager Politique agricole	ofall@pce.sn	77 525 22 31
7	Ousseynou	NDIAYE	CIRIZ/Fédération Privés	Membre	ndiayeou@yahoo.fr	77 522 81 84
8	Marc	LACHARME	3PRD		marc_lacharme@yahoo.fr	77 651 40 49
9	Omar Samba	SOW	SAED		osambasow@hotmail.com	
10	Abou	SALL	SAED/DAGANA	Chef CPSE	bousall@yahoo.fr	77 551 41 01
11	Daouda		CIRIZ			77 656 73 54
12	Abdoul Aziz	GUEYE	Consultant/Facilitateur		aazizgueye@gmail.com	77 641 21 11/70 561 98 78
13	Ndiawar	DIOP	FPA	Président	diopndiawar@yahoo.fr	77 390 78 16
14	Baïdalaye		CIRIZ/Matam	Membre	-	
15			CIRIZ/Matam	Membre	-	
16			CIRIZ/Matam	Membre	-	

A4.2. REUNION DU COMITE TECHNIQUE DE VALIDATION DU LIVRABLE N°2, RELATIF AU RAPPORT D'ACTIVITES SUR L'INFORMATION, LA SENSIBILISATION ET LE PARTAGE DES SUCCESS STORIES AVEC LES ACTEURS A LA BASE

.....

CIFA, Centre de NDIAYE le 1^{er} Février 2014

COMPTE RENDU

OBJECTIF DE LA REUNION

L'objectif de la réunion est de procéder à la validation du livrable 2 intitulé rapport d'activités d'information/sensibilisation et de partage des success stories avec les acteurs à la base , de l'outil de caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ et de fixation de la tenue de l'Assemblée Générale extraordinaire de validation des textes du CIRIZ.

PRINCIPAUX RESULTATS

La réunion de validation, par le Comité Technique (CT), du livrable 2 intitulé rapport d'activités d'information/sensibilisation et de partage des success stories avec les acteurs à la base , de l'outil de caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ et de fixation de la tenue de l'Assemblée Générale extraordinaire de validation des textes du CIRIZ s'est tenue le 1^{er} Février 2014 au CIFA, au Centre de NDIAYE. Il a vu la participation de représentants du CIRIZ, de la FPA, de la SAED, de l'USAID/PCE et du facilitateur (voir liste de présence en annexe).

A l'ouverture de la séance, M. Saliou SARR, Président du CIRIZ a remercié tous les participants de leur présence. Il s'est félicité du respect du calendrier d'organisation des ateliers adopté le 20/12/2013 par tous et de l'engagement de tout un chacun pour la réussite de ces tâches. Il a enfin exhorté à redoubler d'effort pour pouvoir boucler le processus dans de très bonnes conditions.

Dans son exposé, le facilitateur a présenté i) le sommaire du rapport d'activités comprenant : l'objectif du rapport, la méthodologie utilisée, les résultats enregistrés sur les propositions d'amendement du statut et du règlement intérieur, ii) les critères de caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ, iii) le processus de constitution d'un comité interprofessionnel régional de la zone Sud, Sud-est et BA-Sud et iv) l'analyse quantitative et qualitative des participations à tous ces ateliers.

A la suite de l'exposé, les membres du CT ont formulés les observations ci-après :

- Dans l'objectif, supprimer de l'atelier ;
- Dans la méthodologie, ajouter la méthode d'animation utilisée par l'équipe ;
- Dans les résultats, mentionner l'historique du CIRIZ fait à chaque fois par le Président et qui été appréciée par tous;
- Pour les acteurs de la transformation, remplacer transformateur/décortiqueuse par transformateur (industriels et décortiqueuse) ;
- Dans les leçons à tirer, ajouter la mobilisation des membres originels du CIRIZ comme les commerçants.

Dans le projet de **statut et de règlement intérieur**, le CT a validé les amendements du groupe de travail N° 1 de l'atelier de synthèse sur les textes ci-après :

Article 14 (Collège): poursuivre la réflexion sur la constitution et le fct des collèges

Titre 5, Article 16, alinéa 1 : Organes

Les délégués de l'**AG** du CIRIZ passent de 50 à 80 avec la répartition suivante :

- Collège des Producteurs : 35 délégués
- Collège des Commerçants et distributeurs : 18 délégués
- Collège des Transformateurs et industriels : 16 délégués
- Collège des Fournisseurs et intrants : 11 délégués

Article 22

Dans le **CA** du CIRIZ les délégués passent de 11 à 15 avec la répartition suivante :

- Collège des Producteurs : 6 délégués
- Collège des Commerçants et distributeurs : 4 délégués
- Collège des Transformateurs et industriels : 3 délégués
- Collège des Fournisseurs et intrants : 2 délégués

Article 25 : Le Bureau

- Proposition pour que le poste de président soit occupé par un producteur et les autres postes à savoir Vice-Présidence, Secrétariat Général et Trésorier sont attribués aux autres collègues

Article 27 : attribution membres bureau

- En cas d'empêchement permanent ou d'incapacité du président de plus de six mois, le C.A organise de nouvelles élections

Règlement Intérieur

Article 3: droit d'adhésion, modification alinéa2

Union ou association privée locale

Article 4 : Cotisation annuelle

- | | |
|--|------------|
| • Collège des producteurs | 3 062 500F |
| • Collège des commerçants et distributeurs | 1 575 000F |
| • Collège des Transformateurs et industriels | 1 400 000F |
| • Collège des fournisseurs d'intrants | 962 500F |

S'agissant des outils de caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ, le CT a validé tous les outils spécifiques à chaque acteur : (Producteur, Transformateurs, Fournisseurs/Prestataires de Services et Commerçants.

Pour la constitution des collèges, les propositions du groupe de travail N° 2 relatif aux modalités de constitution des collèges a été adopté par le CT.

Quant au processus de constitution d'un comité interprofessionnel régional pour les zones Sud, Syd-Est, et BA-SUD, le CT a validé les propositions du GT N° 3 avec la mise en place d'un comité technique de 15 personnes avec un mandat précis et l'organisation les 12 et 13 février 2014 d'un atelier d'élaboration d'un plan d'action

En fin, le CT a retenu le mardi 25 février 2014 pour la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de validation des textes (Statuts et règlement intérieur) du CIRIZ.

LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION

N°	Prénom	NOM	Structure	Fonction	Email	Téléphone
1	Saliou	SARR	CIRIZ	Président	sarr_saliou@hotmail.com	77 650 98 80
2	Alioune	GUEYE	FPA	Vice-Président	liouneguey@yahoo.fr	77 540 48 51/70 914 72 74
3	Ousmane	FALL	USAID/PCE	Manager Politique agricole	ofall@pce.sn	77 525 22 31
4	Ousseynou	NDIAYE	CIRIZ/Fédération Privés	Membre	ndiayeou@yahoo.fr	77 522 81 84
5	Omar Samba	SOW	SAED		osambasow@hotmail.com	
6	Abou	SALL	SAED/DAGANA	Chef CPSE	bousall@yahoo.fr	77 551 41 01
7	Abdoul Aziz	GUEYE	Consultant/Facilitateur		aazizgueye@gmail.com	77 641 21 11/70 561 98 78

A4.3. REUNION DU COMITE TECHNIQUE DE VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITES SUR L'IDENTIFICATION ET LA CARACTERISATION DES ORGANISATIONS MEMBRES POTENTIELS DU CIRIZ

.....
FPA, Ross Béthio le 04 MARS 2014

COMPTE RENDU

OBJECTIF DE LA REUNION

L'objectif de la réunion est de procéder à la validation, par le Comité Technique, des résultats préliminaires de l'activité d'identification/caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ, des critères de choix des organisations pour la participation aux AG des Collèges du CIRIZ et la répartition préliminaire des représentations auxdites AG, de l'esquisse du projet de règlement intérieur des collèges et de la répartition des participants aux AG collèges.

PRINCIPAUX RESULTATS

La réunion de validation, par le Comité Technique (CT), du rapport d'activités de la phase d'identification et de caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ s'est tenue le 01 Février 2014 au Centre de NDIAYE, dans les locaux du CIFA. Il a vu la participation de représentants du CIRIZ, de la FPA, de la SAED et du facilitateur (voir liste de présence en annexe).

A l'ouverture de la séance, M. Alioune GUEYE, a, au nom du Président du CIRIZ, remercié tous les participants de leur présence. Il a rappelé l'ordre du jour composé des points suivants :

1. Examen des résultats préliminaires de l'activité d'identification/caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ
2. Etablissement des critères de choix des organisations pour la participation aux AG des Collèges du CIRIZ et répartition préliminaire des représentations auxdites AG
3. Echange sur le projet de règlement intérieur des collèges
4. Répartition des participants aux AG collèges.

L'ordre du jour étant adopté, le facilitateur a présenté les résultats préliminaires de l'identification et de la caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ.

EXAMEN DES RESULTATS PRELIMINAIRES DE L'IDENTIFICATION ET DE LA CATACTERISATION DES ORGANISATIONS MEMBRES POTENTIELS DU CIRIZ

L'examen des résultats préliminaires du travail des relais a permis de noter tout l'effort fait par ces derniers pour le travail d'identification et de caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ. Cependant, pour la plupart d'entre eux un travail inutile a été fait en raison de la caractérisation des membres d'unions (GIE et Sections Villageoise) sans indiquer l'organisation à laquelle ils sont affiliés et sans caractérisation de la faitière. Il a fallu apporter les correctifs nécessaires sur la base des connaissances des uns et des autres et des documents disponibles et quelquefois cela a nécessité de recourir à des coups de fils pour interpeler des agents de la SAED ou d'autres acteurs.

Il a été noté qu'en dehors des 8 Unions affiliées à la FPA, il existe dans le delta 6 Cuvettes non transférées et non membres d'une faitière, 4 Unions non membre d'une faitière, 12 périmètres non transférés et dont leurs unions ne sont pas membres d'une faitière et 3 PIV et autour du Lac de Guiers 4 PIV.

Compte tenu du fait que les fiches des délégations de Matam et de Podor n'avaient pas encore été exploitées dans le fonds, il a fallu faire un examen rapide pour relever les organisations visitées et apporter quelques compléments.

ETABLISSEMENT DES CRITERES DE CHOIX DES ORGANISATIONS POUR LA PARTICIPATION A L'AG DU CIRIZ

Les quelques critères ci-après ont été noté :

- Pour les organisations individuelles non membres d'une faitière, il faut disposer d'au moins 100 ha pour être considéré comme membre potentiel du CIRIZ ;
- Il y a eu 8 GIE caractérisés dans le Delta et qui sont en même temps producteurs, transformateurs et fournisseurs. Ces derniers étant répertoriés comme membre de l'Union des Privés ont été reversés à ladite Union qui fait l'objet de caractérisation ;
- Tous les GIE de producteur caractérisés et qui ne répondent pas par rapport à la masse critique de surface seront invités à se regrouper ou à rejoindre les faitières existantes ;

- Dans la répartition des participants aux AG des collèges il a été tenu compte du poids de chaque département dans la filière riz et d'un autre critère lié au budget et fournies par la FPA : 50 personnes pour les producteurs, 25 personnes respectivement pour les collèges des commerçants, des fournisseurs prestataires et des transformateurs.

ECHANGES SUR LE PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DES COLLEGES.

M. Lacharme n'ayant pas pu finaliser le travail demandé sur le projet de Règlement Intérieur (RI) des collèges, nous avons procédé à quelques réflexions sur la question. Il a été émis l'idée que si le CIRIZ rétrocède un % des cotisations des membres collectées par les collèges pour leur fonctionnement, cette question doit figurer dans le RI du CIRIZ et devait faire l'objet de validation par l'AG.

Les collèges n'ayant pas de statut juridique peuvent disposer de compte sous forme de sous-compte du CIRIZ. Les collèges auront un bureau composé d'au moins un Président, un Secrétaire et un trésorier. En fonction de l'importance des membres, ils pourront s'adjoindre des adjoints.

En termes de nombre de délégués dans le collège, le choix sera fait d'une telle manière pour permettre de garantir un fonctionnement correcte des collèges.

La fréquence des réunions d'AG, de bureau et autres, sera proposée de la manière la moins contraignante possible tout en veillant au bon fonctionnement des organes.

Il a été retenue que Marc transmette le draft dudit Règlement Intérieur le 11 mars 2014 pour examen et validation par les membres du CT avant la tenue des AG des Collèges dont le démarrage est prévu le 19 mars 2014, pour 4 jours.

REPARTITION DES PARTICIPANTS AUX A.G. DES COLLEGES.

Les participants aux AG des collèges sont ainsi répartis :

Collège	Département	Organisation	Nombre
Producteurs (50)	Dagana (25)	FPA	5
		Union Privés	10
		ASESCAW	2
		FEPRODES	1

Collège	Département	Organisation	Nombre
		Périmètres Privés Non Transférés et Non Membres d'une Faitière	2
		Périmètres Transférés Non Membre d'une Faitière	4
		PIV	1
	Podor (13)		13
	Matam (8)		8
	Bakel (4)		4
Transformateur (25)	Dagana	ARN	7
		Association décortiqueuse	6
	Podor	ARN	3
		Association décortiqueuse	3
	Matam	ARN	2
		Association décortiqueuse	2
	Bakel	ARN ?	1
		Association décortiqueuse	1
Commerçants importateurs (25)		Agro-industrie : VITAL	1
		Agro-industrie : TERAL	1
		Agro-industrie : CNT	1
		Agro-industrie : TERANGA	1
		Agro-industrie : CCBM	1
		Importateur	3
		Grossiste	2
	St-Louis	UNACOIS	5
	Podor	UNACOIS	2
	Matam	UNACOIS	2
	Dagana	UNACOIS	3
	Rosso	UNACOIS	1
	Louga	UNACOIS	2
Fournisseur produits		UNIS	2
		SENCHEM	1

Collège	Département	Organisation	Nombre
		SPIA	1
		SEDAB	1
		AGROPHITEX	1
		Etab FALL Et FRERES	1
		GIE TAMBOURA	1
		ECA	1
		DAROU DIAGNE	1
Fournisseur équipements		NEGODIS	
		MATFORCE	1
		EQUIP PLUS	1
		TSE	1
		MANSOUR DIENG	1
		Etab AGRITECH	1
		MAFATIM ENTREPRISE	1
Prestataires	Dagana	1 par secteur	5
	Podor		2
	Matam		1

Par la suite, il a été souligné que l'AG des collèges devrait refléter une bonne représentation des acteurs en ne doit pas se limiter aux chiffres avancés ci-dessus.

A ce titre, ces chiffres indiqués ci-dessus sur le nombre de participant pourraient être révisés en tenant compte des résultats obtenus par les relais et des organisations qui n'ont pu être prises en compte en raison du nombre limité annoncé auparavant. Ainsi, M. FALL de l'USAID/PCE en compagnie de Alioune GUEYE ont revu le nombre de participants pour retenir en fin de compte 90 pour les producteurs dont 10 pour la zone Sud, 45 pour les commerçants et 50 pour chacun des autres collèges comme les Transformateurs et les Fournisseurs/Prestataires de services.

LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION

N°	Prénom	NOM	Structure	Fonction	Email	Téléphone
1	Alioune	GUEYE	FPA	Vice-Président	liounegueye@yahoo.fr	77 540 48 51
2	Ousseynou	NDIAYE	CIRIZ/Union des Producteurs Privés du Delta (UPPD)	Président	ndiayeou@yahoo.fr	77 522 81 74
3	Marc	LACHARME	3PRD/SAED	Assistant Technique	Marc.lacharme@yahoo.fr	77 494 17 67
4	Abdoul Aziz	GUEYE	Consultant	Facilitateur	aazizgueye@gmail.com	77 641 21 11/70 561 98 78

A4.4. REUNION DU COMITE TECHNIQUE DE VALIDATION DU LIVRABLE N°3 RELATIF AU RAPPORT D'ACTIVITES SUR L'IDENTIFICATION ET LA CARACTERISATION DES ORGANISATIONS MEMBRES POTENTIELS DU CIRIZ ET LES REUNIONS DES QUATRE COLLEGES MEMBRES DU CIRIZ

.....

FPA, Ross Béthio le 09 Mai 2014

COMPTE RENDU

OBJECTIF DE LA REUNION

L'objectif de la réunion est de procéder à la validation, par le Comité Technique, de l'esquisse du livrable 3 intitulé rapport d'activités relatives à l'identification et à la caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ et aux réunions constitutives des quatre collèges membres du CIRIZ et de fixer la date de la prochaine Assemblée Générale du CIRIZ.

PRINCIPAUX RESULTATS

La réunion de validation, par le Comité Technique (CT), de l'esquisse du livrable 3 intitulé rapport d'activités d'identification et caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ, de synthèse des réunions constitutives des quatre collèges membres du CIRIZ et de fixation de la date de tenue de l'AG du CIRIZ s'est tenue le 09 Mai 2014 à Ross Béthio, dans les locaux de la FPA. Il a vu la participation de représentants du CIRIZ, de la FPA, de la SAED, de l'USAID/PCE et du facilitateur (voir liste de présence en annexe).

A l'ouverture de la séance, M. Saliou SARR, Président du CIRIZ a remercié tous les participants de leur présence. Il a rappelé l'ordre du jour composé de points suivants :

5. Présentation de l'esquisse du livrable 3
6. Stratégie de préparation de l'AG du CIRIZ et proposition de date
7. Proposition de date pour la tenue de la réunion de validation du livrable 4 par le CT.

L'ordre du jour étant adopté, le facilitateur a présenté l'esquisse du livrable 3.

PRESENTATION DE L'ESQUISSE DU LIVRABLE 3

Le sommaire du rapport d'activités comprend : l'objectif du rapport, la méthodologie (approche), les résultats enregistrés dans les réunions des quatre collègues du CIRIZ et les leçons tirées.

Sur les résultats enregistrés, M. FALL de l'USAID/PCE a rappelé que le livrable 3, comprend aussi l'étape d'identification et de caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ. Sur cette base, le facilitateur a présenté les résultats enregistrés.

Identification et caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ

Sur cette première partie, le facilitateur a rappelé tous le processus ayant abouti à la caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ à savoir i) identification des relais dans les zones retenues et sur la base des critères définis, ii) organisation d'un atelier de mise à niveau sur les textes du CIRIZ et sur la LOASP et son Décret d'application relatif aux interprofessions, iii) caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ. Les résultats enregistrés à ce niveau sont :

- Les relais ont fournis de gros efforts mais pour beaucoup inutiles car au lieu de se limiter aux organisations faitières membres potentiels du CIRIZ, ils y ont inclus des composantes de ces organisations faitières (Unions, section villageoises et GIE), ce qui nous a amené à refaire un exercice de regroupement de ces entités dans des faitières et de soustraire plusieurs fiches, beaucoup de fiches étaient incomplètes nécessitant des coups de fils pour les compléter ;
- Certaines fiches ont été récupérées avec du retard en raison de la non programmation d'une réunion de restitution de ces fiches par les relais ;
- Il a fallu, à partir des résultats obtenus par les relais, procéder à un complément des organisations existantes sur la base des connaissances des uns et des autres afin de les inclure parmi les invités aux réunions des collègues

Réunions constitutives des quatre collèges membres du CIRIZ

Les quatre réunions constitutives des quatre collèges membres du CIRIZ se sont déroulées successivement les 18 et 19 avril 2014 pour les fournisseurs et Prestataires de services et les commerçants, le 23 avril 2014 pour les transformateurs et le 8 mai 2014 pour les producteurs.

Les résultats enregistrés à l'issu de ces quatre rencontres sont :

- Les projets de règlement intérieur des collèges des fournisseurs et prestataires de services, commerçants, transformateurs et producteurs ont été adoptés, les membres des AG et du bureau de chaque collège ont été élus ainsi que leurs délégués à l'AG du CIRIZ et une feuille de route a été établie pour la mobilisation des structures n'ayant pas participé et la collecte des droits d'adhésion.

- La participation a été plus importante pour les collèges les mieux structurés comme ceux des transformateurs 31/50 et des producteurs 80/90 par rapport aux autres collèges fournisseurs/Prestataires de services 23/50 et commerçants 16/45. Celui des producteurs a été le plus remarqué du fait d'organisation préalable de rencontres d'informations dans chaque délégation avec une anticipation de la désignation des délégués par zone et par organisation.

Leçons apprises

Quelques leçons apprises ont été dégagées par les membres du CT parmi lesquelles i) la plus forte mobilisation des collèges les plus organisés, ii) la participation effective des commerçants de St-Louis, iii) l'absence de certains membres cooptés dans les organes des collèges et comme délégués au CIRIZ.

STRATEGIE DE PREPARATION DE L'AG DU CIRIZ ET PROPOSITION DE DATE

En vue de la préparation de l'AG du CIRIZ, certaines actions ont été retenues par le CT :

- Les membres des bureaux des collèges seront saisis par téléphone d'ici le 20 mai 2014 pour un rappel de la nécessité de collecter les droits d'adhésion des membres et de les verser au CIRIZ au plus tard au cours d'une réunion fixée entre le 29 et le 31 mai 2014 avec la participation desdits membres de bureau des collèges pour un rappel de leurs rôles et responsabilité et pour la préparation de l'AG ;
- Un projet de lettre sera préparé par la SAED pour signature par le Président du CIRIZ afin d'adresser aux membres des bureaux des collèges une invitation à cette rencontre ;
- Des réunions d'information et de sensibilisation des structures cooptées pour soit désigner leurs délégués comme les importateurs grossistes, soit pour recueillir leur intérêt à participer comme délégués du CIRIZ ou comme membre des organes des collèges, seront organisées ;
- Le PCE compte organiser sous peu une foire du riz local à Dakar ce qui pourrait offrir un cadre d'échanges avec les importateurs et grossistes de riz. A cet effet il a été suggéré d'inviter le ministère chargé du commerce ;
- Une mission du CIRIZ sera dépêchée à Dakar auprès de l'UNACOIS nationale en compagnie de membres de l'UNACOIS St-Louis pour discuter de la participation de leurs démembrés dans le CIRIZ et la mobilisation des droits adhésion et des cotisations annuelles ;
- **L'Assemblée Générale du CIRIZ est fixée durant la semaine du 7 au 12 juillet 2014 ;**

PROPOSITIONS DE DATE POUR LA TENUE DE LA REUNION DE VALIDATION DU LIVRABLE 4 PAR LE CT.

- La réunion de validation du livrable 4 intitulé rapport final du programme d'appui à la relance du CIRIZ est fixée le vendredi 23 mai 2014.

LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION

N°	Prénom	NOM	Structure	Fonction	Email	Téléphone
1	Saliou	SARR	CIRIZ	Président	sarr_saliou@hotmail.com	77 650 98 80
2	Ndiawar	DIOP	FPA	Président	diopndiawar@yahoo.fr	77 390 78 16/78 219 50 46
3	Ousmane	FALL	USAID/PCE	Manager Politique agricole	ofall@pce.sn	77 525 22 31
4	Ousseynou	NDIAYE	CIRIZ/Union des Producteurs Privés du Delta (UPPD)	Président	ndiayeou@yahoo.fr	77 522 81 74
5	Marc	LACHARME	3PRD/SAED	Assistant Technique	Marc_lacharme@yahoo.fr	77 494 17 67
6	Khassim Malick	SARR	SAED/DAGANA	Chef DAP	Khass81@hotmail.com	77 535 09 34/70 750 78 58
7	Abdoul Aziz	GUEYE	Consultant	Facilitateur	aazizgueye@gmail.com	77 641 21 11/70 561 98 78
8	Daouda	GAYE	CIRIZ/UDPPD	Membre		77 781 04 81

A4.5. REUNION DU COMITE TECHNIQUE DE VALIDATION DU LIVRABLE N°4 RELATIF AU RAPPORT FINAL DU PROGRAMME D'APPUI AU PROCESSUS DE RELANCE DU CIRIZ

.....
FPA, Ross Béthio le 23 Mai 2014

COMPTE RENDU

OBJECTIF DE LA REUNION

L'objectif de la réunion est de procéder à la validation, par le Comité Technique, du livrable 4 relatif au rapport final du programme d'appui au processus de relance du CIRIZ et de faire le point avec les Présidents de Collèges sur la situation de l'adhésion des membres et d'établir une feuille de route pour la prochaine Assemblée Générale du CIRIZ.

PRINCIPAUX RESULTATS

La réunion de validation, par le Comité Technique (CT), du livrable 4 intitulé rapport final du programme d'appui au processus de relance du CIRIZ, s'est tenue le 23 Mai 2014 à Ross Béthio, dans les locaux de la FPA. Il a vu la participation de représentants du CIRIZ, de la FPA, de la SAED, de l'USAID/PCE, du facilitateur et de certains présidents de collèges (voir liste de présence en annexe).

A l'ouverture de la séance, M. Saliou SARR, Président du CIRIZ s'est excusé du retard accusé au démarrage de la réunion avant a remercié tous les participants de leur présence, la SAED et l'USAID/PCE pour leur appui. Il a rappelé aussi le processus de mise en place des collèges avant que l'ordre du jour de la réunion ne soit adopté. Il est composé des points suivants :

8. Présentation du Projet de rapport final
9. Situation de collecte des droits d'adhésion des membres et feuille de route pour l'AG du CIRIZ
10. Questions Diverses.

L'ordre du jour étant adopté, le facilitateur a présenté le livrable 4 relatif au projet de rapport final du programme d'appui.

PRESENTATION DU DRAFT DU RAPPORT FINAL

Le facilitateur a présenté le rapport final dont le sommaire se présente comme suit : objectif du programme d'appui, évaluation des objectifs du programme, indicateurs de ciblage et quelques indications pour la tenue de l'AG.

A l'issu de l'exposé, les membres du CT ont fait les remarques et suggestions suivantes :

- Mettre en exergue la SAED partout où il est évoqué le Projet 3PRD, qui est une partie intégrante de la SAED ;
- Cette remarque est aussi valable pour la FPA vis-à-vis du Projet Baye Doundé ;
- La parfaite synergie sur la relance du CIRIZ entre la SAED et l'USAID/PCE ;
- Capitaliser le travail d'identification et de caractérisation des organisations membres potentiels du CIRIZ des relais par la SAED, le CIRIZ et les Collèges ;
- Faire ressortir une feuille de route pour l'AG du CIRIZ ;
- Bonne appréciation des leçons tirées par le président du Collège des Producteurs, qui se plaint de n'avoir reçu ni le projet de rapport final, ni le PV de la réunion des collègues et juge le bureau du collège constitué de 15 membres pléthorique ;
- Eclaircissements demandées sur le manque d'appropriation du processus par l'équipe de la FPA.

Par la suite, M. Ousmane FALL a relaté les remarque et suggestions de l'USAID/PCE comme suit :

- La demande d'appui du CIRIZ est intervenue à la fin du Projet USAID/PCE ;
- Bonne appréciation de l'USAID/PCE sur la FPA dans le cadre des 4 livrables dont les deux ont été déposés dans les délais et pour les deux autres, cela a nécessité une prorogation du protocole en raison du processus;
- Pas de crainte sur la gestion financière par la FPA mais les justificatifs doivent être bien gardés pour les besoins de l'audit du projet ;
- La FPA doit faire une évaluation finale du processus pour d'autres sollicitations similaires ;
- Le rapport final est attendu par l'USAID/PCE annexé des documents suivants : i) le statut et le règlement intérieur du CIRIZ, ii) la liste des membres potentiels des collègues, iii) la liste des membres du bureau des collègues avec leurs contacts, iv) le tableau récapitulatif du mode de représentation à l'AG des collègues et du CIRIZ, v) les éléments de la zone Sud ;
- Le choix du facilitateur fait par la FPA est bien apprécié par l'USAID/PCE.

A sa suite, M. Marc Lacharme, Ousseynou NDIAYE ont confirmé la nécessité d'inclure dans le rapport les annexes et se sont associés aux félicitations adressées à la FPA, au facilitateur et à la SAED.

M. le Président du CIRIZ a répondu à certaines préoccupations des membres du CT et a présenté les remarques et suggestions sur le rapport. Il a annoncé que les collègues avaient la latitude de donner une orientation à leur projet de règlement intérieur en fonction de leur spécificité et que le CIRIZ et la SAED sont dans de très bonnes dispositions pour appuyer les différents collègues dans leur fonctionnement. Il a demandé que des félicitations soient adressées au CIRIZ qui a sollicité l'appui à l'USAID/PCE, choisi la FPA pour le portage du programme et noté une forte implication de son top management durant tout le processus. Il a demandé de mettre en exergue que le travail effectué par les relais a eu pour point de départ la base de données des acteurs de la SAED.

Les **recommandations** ci-après ont été dégagées :

- Mettre en exergue la SAED et la FPA sur les travaux exécutés par les projets qui leur sont rattachés comme 3PRD et Bay Doundé ;
- Inclure les annexes au rapport relatifs à : i) statut et règlement intérieur du CIRIZ, ii) liste des membres potentiels des collègues, iii) liste des membres du bureau des collègues avec leurs contacts, iv) tableau récapitulatif des membres des AG des collègues et délégués à l'AG du CIRIZ, v) les éléments de la zone Sud et, vi) les comptes rendus des réunions du CT ;
- Annoncer la feuille de route devant nous mener jusqu'à l'AG du CIRIZ avec la foire commerciale de l'USAID/PCE du 27 mai à Dakar et où le CIRIZ aura une large fenêtre, la réunion préparatoire de l'AG entre le 29 et le 31 mai 2014 et enfin le processus de reconnaissance juridique ;
- Renforcer la connexion entre les commerçants, les importateurs et le Ministère chargé du commerce ;
- Capitaliser le travail d'identification et de caractérisation des organisations membres potentiels par le CIRIZ qui se chargera de l'approfondir et de le compléter ;
- Capitaliser le processus de relance du CIRIZ par la FPA et le partager avec son Conseil d'Administration et ses membres.

Le Rapport final a été adopté sous réserve de prise en compte des recommandations ci-dessus.

SITUATION DE COLLECTE DES DROITS D'ADHESION DES MEMBRES ET FEUILLE DE ROUTE POUR L'AG DU CIRIZ

Avant la tenue de l'AG du CIRIZ prévue entre le 7 et le 12 juillet 2014, il avait été retenu de transmettre, aux présidents de collège, un courrier avant le 20 mai 2014 pour définir les tâches à exécuter d'ici l'AG du CIRIZ. Cette action n'a pu se faire et le Président du CIRIZ s'en est excusé. Ensuite, il est prévu de tenir une réunion préparatoire fixée entre le 29 et le 31 mai 2014 pendant laquelle la situation de collecte des droits d'adhésion et de remobilisation des membres potentiels, absents aux réunions des collèges, sera faite. La SAED et le Président du CIRIZ se retrouveront le lundi 26 mai 2014 pour la préparation du rapport introductif de l'AG.

S'agissant de la collecte des droits d'adhésion, les présidents et représentants de collèges présents ont fait une confusion entre la collecte des droits d'adhésion et celle des cotisations annuelles qui doivent intervenir après l'AG du CIRIZ.

Pour le cas des commerçants, le représentant M. Madiop DIOP a interpellé l'assistance sur les engagements pris lors de la réunion du collège des commerçants, d'aller rencontrer et sensibiliser les responsables nationaux de l'UNACOIS et des autres régions.

Dans ce cadre, M. SARR, complété par O. FALL, ont informé l'assistance de la tenue d'une foire commerciale sur le riz à Dakar le 27 mai 2014, à l'Hôtel Radisson. A ce niveau, le CIRIZ aura une certaine visibilité dans l'organisation, à travers un panel sur la commercialisation du riz où le CIRIZ présentera le processus de relance et sensibilisera les importateurs et grossistes de riz sur la nécessité de rejoindre le processus.

A cette occasion, M. FALL a informé que sont invités : i) les responsables nationaux de l'UNACOIS Ibrahima THIAM et Moustapha LO, ii) les importateurs Moustapha TALL, Moustapha NDIAYE et Bocar Samba DIEYE, parmi les acteurs de la vallée il y a VITAL, CNT, Naxady Déret, SAED, le Président du CIRIZ et du Collège des Commerçants et il y a des présentations à préparer. Enfin, il a été recommandé d'inviter les autres présidents de collège Producteurs, Transformateurs et Fournisseurs/Prestataires de Services.

M. FALL a rappelé que l'agenda du Panel comprendra : i) un rappel sur le processus de relance du CIRIZ, ii) les enjeux du programme d'autosuffisance en riz, iii) le défi de l'organisation des commerçants dans le collège.

A la suite, M. Khassim SARR de la SAED a insisté que pour la réunion de ce jour, il était attendu, de la part des présidents de collège, la situation de la mobilisation des droits d'adhésion des membres.

Le Président du Collège des Fournisseurs et Prestataires de services M. Sérigne Saer NIANG a informé l'assistance sur la réunion qu'il pensait organiser pour la répartition des 1.100.000 F CFA de cotisation du collège, et les nombreuses interpellations de membres potentiels qui ont manifesté leur intérêt à adhérer au collège.

M. Ousseynou NDIAYE a apporté des clarifications qu'à l'étape actuelle, il est question beaucoup plus des droits d'adhésion des membres qui sont individuels que des cotisations annuelles qui interviendront après l'AG du CIRIZ.

M. SARR de la SAED a précisé que tous pour les membres qui adhèrent, il faut établir une liste à transmettre au Président du CIRIZ et que les montants collectés seront versés au Trésorier du CIRIZ le jour de l'AG.

Le Président du Collège des Producteurs M. Ibrahima THIOUB de Matam a informé que les 7 Unions de Matam ont déjà versé les droits d'adhésion et qu'il sollicite un appui pour sensibiliser les membres dans les délégations et collecter les droits d'adhésion.

Ainsi le Président du CIRIZ lui a réitéré les possibilités existantes pour appuyer les collèges dans la mobilisation des membres.

LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION

N°	Prénom	NOM	Structure	Fonction	Email	Téléphone
1	Saliou	SARR	CIRIZ	Président	sarr_saliou@hotmail.com	77 650 98 80
2	Alioune	GUEYE	FPA	Vice-Président	liouneguey@yahoo.fr	77 390 78 16/78 219 50 46
3	Ousmane	FALL	USAID/PCE	Manager Politique agricole	ofall@pce.sn	77 525 22 31
4	Ousseynou	NDIAYE	CIRIZ/Union des Producteurs Privés du Delta (UPPD)	SG	ndiayeou@yahoo.fr	77 522 81 74
5	Marc	LACHARME	3PRD/SAED	Assistant Technique	Marc_lacharme@yahoo.fr	77 494 17 67
6	Khassim Malick	SARR	SAED/DAGANA	Chef DAP	Khass81@hotmail.com	77 535 09 34/70 750 78 58
7	Abdoul Aziz	GUEYE	Consultant	Facilitateur	aazizgueye@gmail.com	77 641 21 11/70 561 98 78
8	Daouda	GAYE	CIRIZ/UDPPD	Président		77 781 04 81
9	Ibrahima	THIOUB	Collège Producteur	Président	imathioub@gmail.com	
10	Sérigne Saer	NIANG	Collège Fournisseur/Prestataires	Président	saerbandagne@yahoo.fr	
11	Madiop	DIOP	Collège Commerçant	Membre		

U.S. Agency for International Development
1300 Pennsylvania Avenue, NW
Washington, DC 20523
Tel: (202) 712-0000